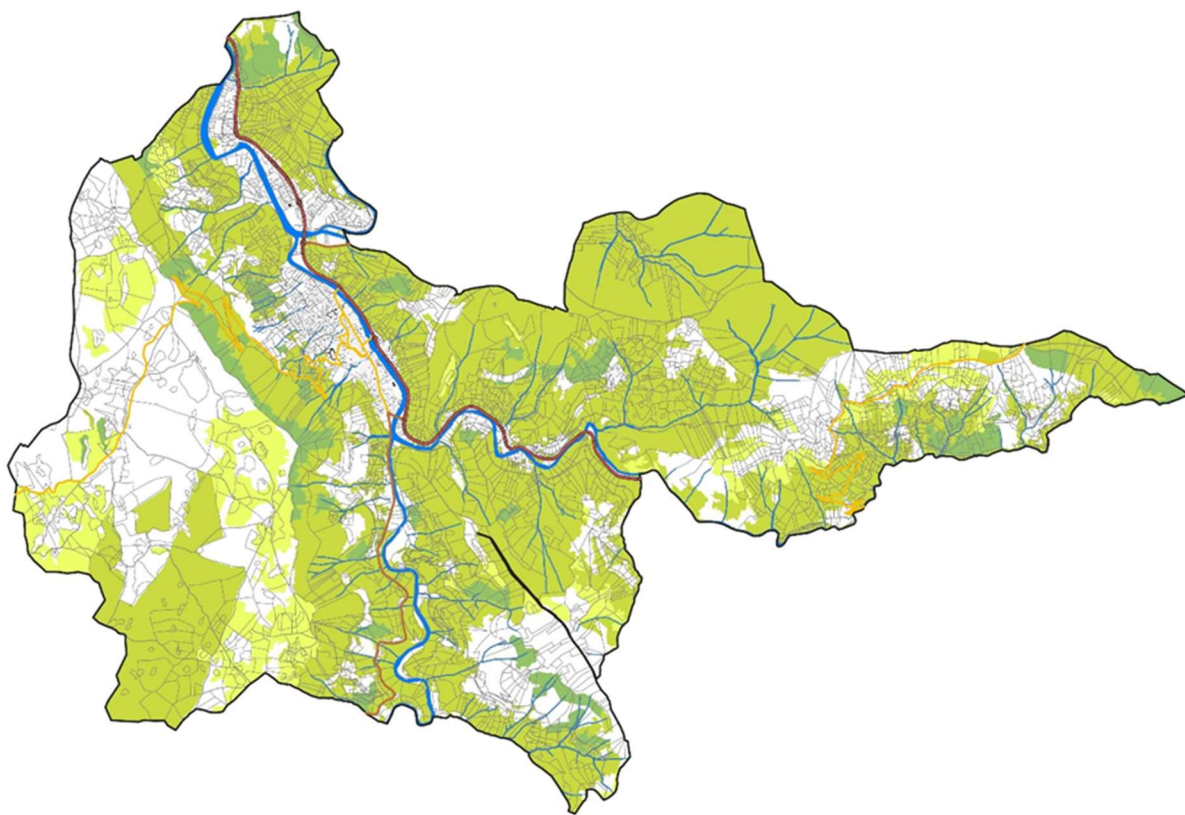


1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.5.b Etat initial de l'environnement



Département de la Lozère

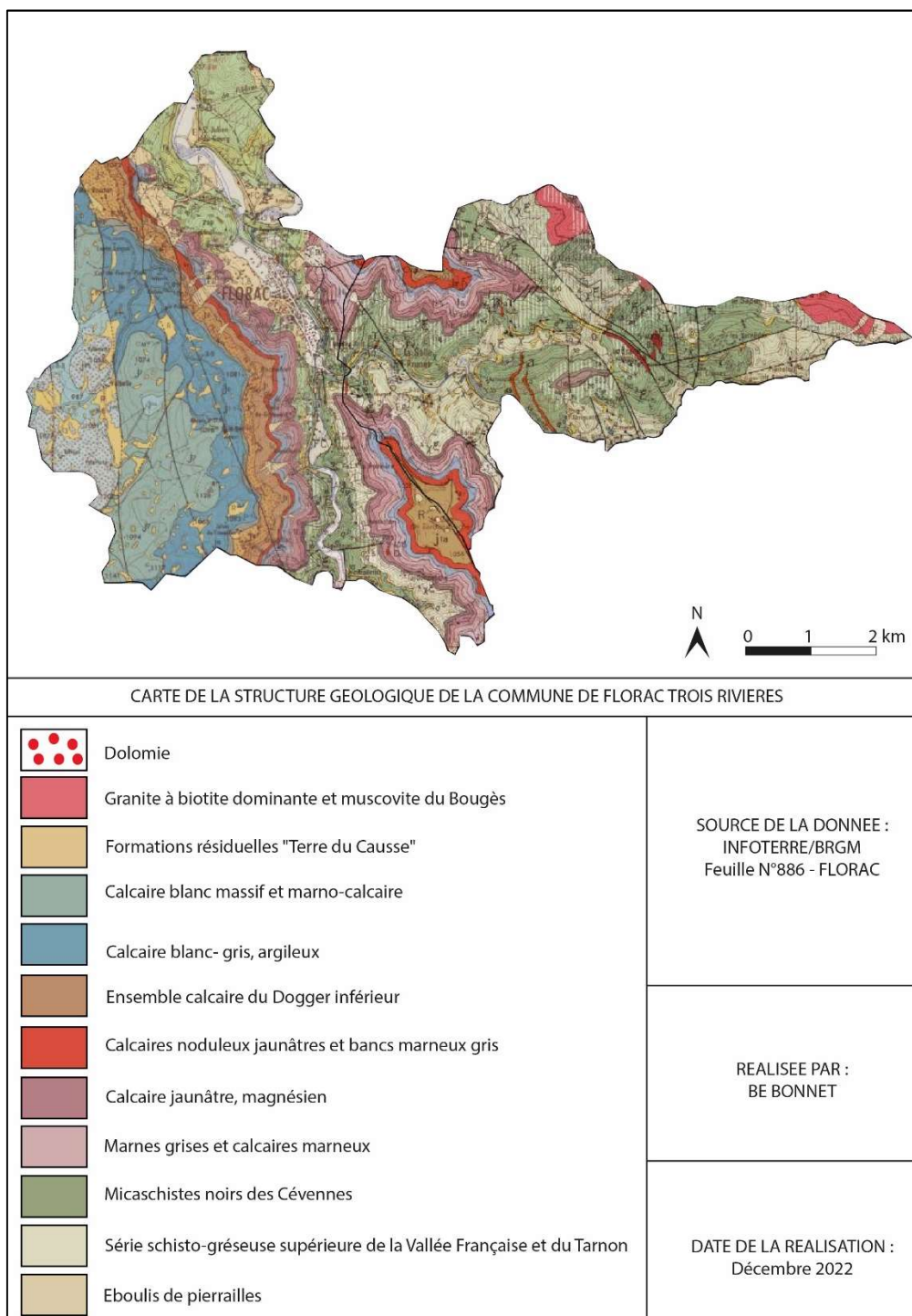
Date : Décembre 2022

Le grand paysage	3
1. Géologie du territoire.....	3
2. Les documents de référence et de porter-à-connaissance.....	5
3. Les grands ensembles et unités paysagères.....	6
4. Patrimoines naturels, culturels et paysagers	65

ANALYSE PAYSAGERE

Le grand paysage

1. Géologie du territoire



Du point de vue géologique, nous pouvons distinguer deux grandes unités identifiables sur la commune de Florac Trois Rivières :

- La bordure occidentale du Pays cévenol

Elle est constituée d'un ensemble de schistes épimétamorphiques azoïques, traversés par quelques filons lamprophyriques (kersantites) mais surtout par des granits se rattachant au massif du Mont Lozère et partiellement recouverts par les Petits Causses ou Avant-Causses

- Une partie considérable de la région des Grands Causses (ou Causses Majeurs)

Ils sont constitués par un ensemble de sédiments marins représentant la série jurassique à peu près complète, transgressive sur le socle de schistes cévenols. En dehors du Lias marneux, nous observons une très grande dominance de calcaires et dolomies qui commandent toute la morphologie et l'hydrologie de la région. La vallée profondément creusée en canyon du Tarn sépare le causse de Sauveterre au Nord du causse Méjan au Sud. Sur ces plateaux, des formations superficielles résiduelles occupent parfois d'assez larges surfaces relativement déprimées. Sur les versants et dans les vallées, éboulis, colluvions et alluvions, bien que localement importants, n'ont au total qu'une étendue assez restreinte. Il convient enfin de signaler un très modeste volcanisme basaltique, probablement néogène pour une partie, jurassique moyen pour l'autre, sans véritable valeur d'unité géographique.

La commune de Florac Trois Rivières se situe au carrefour de grands domaines géologiques auxquels sont associés des roches d'origines génétiques différentes. Dans le périmètre de la commune, la couverture sédimentaire des causses (composée de calcaires, dolomies et marnes d'âge jurassique) affleure sur une superficie presque égale (47%) à celle du socle métamorphique des Cévennes (41%) essentiellement composé de schistes et de micaschistes. Les formations superficielles sédimentaires des causses s'étendent sur environ 10% du territoire. Enfin, les granites du Mont Lozère affleurent sur une centaine d'hectares aux marges Est et Nord-Est de la commune.

A ces formations géologiques différentes correspondent des reliefs et paysages distincts :

- Les causses sédimentaires :

Ce sont des plateaux dont l'altitude oscille entre 979 et 1 117m sur le causse Méjan dans le périmètre de la commune. Ces formations géologiques sont bordées de corniches, falaises et éperons rocheux dolomitiques. Le talus est très pentu, formant une transition abrupte entre le bord de ces plateaux et le fond des vallées qui les bordent, avec un différentiel vertical pouvant dépasser 500 mètres par exemple entre les corniches de Rochefort (1081 m). Là où les marnes affleurent, la pente du talus est moins marquée et peut même former de petits replats.

- Les roches schisteuses :

Elles présentent une résistance variable à l'érosion selon l'orientation du plan de schistosité. A grande échelle, la présence de ces roches constitutives du socle métamorphique détermine un relief composé d'une succession de crêtes acérées (les « serres ») et de pentes très marquées formant des vallées taillées en V (« les valats ») qui forment le paysage emblématique des Cévennes.

- Les massifs granitiques lozériens :

Ils sont constitués de roches résistantes à l'érosion et montrent un relief beaucoup plus doux composé d'une alternance de buttes arrondies, de replats et de larges dépressions. Ce type de relief n'apparaît toutefois pas dans le périmètre de la commune de Florac Trois Rivières qui n'est concernée par cette

roche qu'à la marge, au pied du Mont Lozère. Les altitudes sur le territoire de la commune sont comprises entre 525 m (cours du Tarn en limite Nord-Ouest de la commune) et 1200 m à la pointe orientale du périmètre (à 1,4 km à l'Ouest du sommet du Mont Bougès).

2. Les documents de référence et de porter-à-connaissance

Plusieurs documents de référence nous renseignent sur le paysage du territoire de la commune de Florac Trois Rivières :

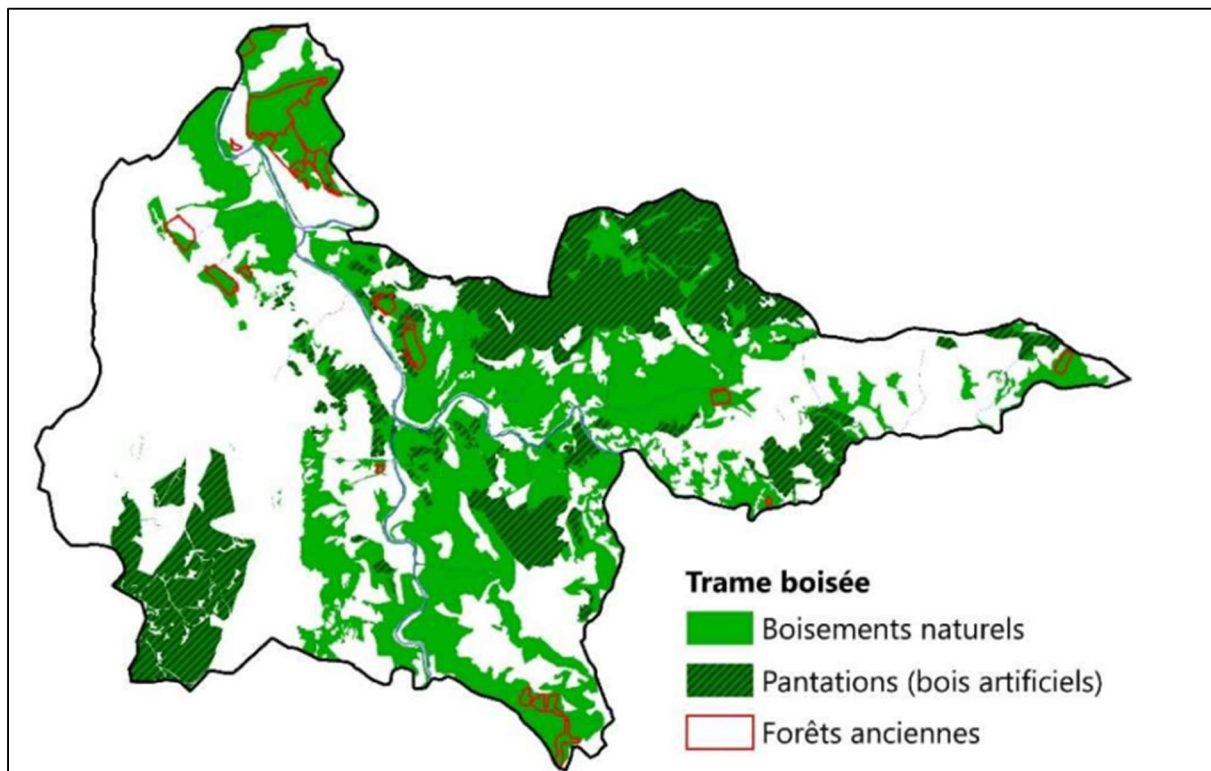
- **L'Atlas des paysages du Parc national des Cévennes**, réalisé par Hélium paysages (Thomas Kleitz, paysagiste mandataire et coordinateur), Atelier d'architecture et d'urbanisme (Philippe Lointier, architecte), Arbor&sens (Nathalie Rolland, paysagiste), Alisé (Hélène Durand, géomaticienne), Carto-Graphic (Gabriel Barnaud, cartographe).
- **L'Atlas de la Biodiversité communale** qui fut entrepris sur le territoire du Parc national des Cévennes et s'appuie sur une étude prospective réalisée sur la commune de Florac en 2015.

Les illustrations issues de ces deux diagnostics et complétées par celles des visites de terrain permettent de dresser un portrait paysager représentatif de ce territoire particulier. L'approche est ici regroupée afin de faciliter et de clarifier la lecture paysagère. Les caractéristiques emblématiques, les dynamiques paysagères et les enjeux associés sont exprimés dans les deux documents de référence, ici analysés et synthétisés en suivant.

3. Les grands ensembles et unités paysagères

3.1. La trame verte des grands ensembles

Les milieux boisés recouvrent environ 2 289 ha soit 48 % du territoire communal. Les habitats composant cette trame peuvent être divisés en 2 catégories selon l'origine des boisements :



- Les boisements naturels :

Ils correspondent à des habitats issus d'un état boisé préexistant ou d'une colonisation naturelle par les ligneux de terrains auparavant non forestiers (terroirs agricoles abandonnés notamment).

Ils recouvrent une superficie de 1 425 ha environ, soit 62 % de la trame boisée et 30% de la superficie communale. Les différents habitats de chênaies correspondent à 73% de ces peuplements tandis que les hêtraies représentent 13%.

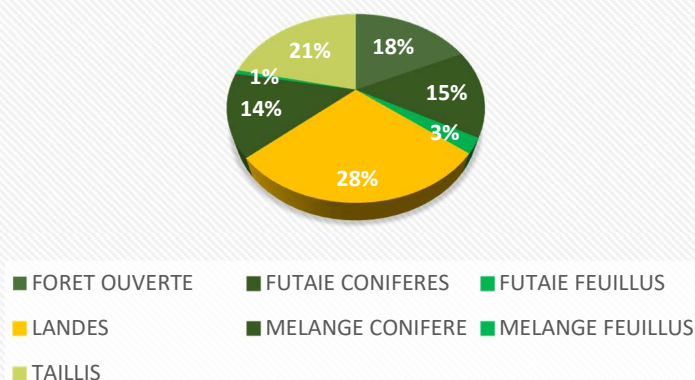
- Les boisements « artificiels » issus de plantations.

Il s'agit principalement de peuplements monospécifiques et de résineux au même stade de développement non indigènes. Sur les pentes des terrains calcaires et sur le Méjean, le Pin noir d'Autriche a été planté de manière massive. Sur les terrains neutres ou acides, les plantations d'Epicéas (= pessières) sont les boisements artificiels les plus fréquents, tandis que le Sapin, le Douglas ou le Mélèze occupent des superficies plus restreintes en des stations plus adaptées à leur écologie. Les plantations artificielles occupent une superficie d'environ 865 ha, soit 37% des zones boisées et 18% du territoire communal. Sur le Méjean, les plantations de Pin noir d'Autriche et les chênaies pubescentes forment une trame discontinue entrecoupée de pelouses plus ou moins colonisées par des fourrés à Buis ou à Genévriers. Cette physionomie paysagère résulte de l'abandon des terrains par l'agriculture ou d'une pression pastorale insuffisante, conduisant à une évolution naturelle de ces

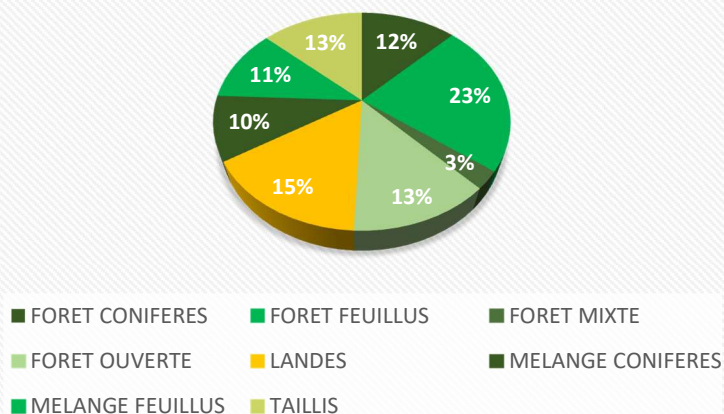
anciens parcours ovins vers des stades forestiers. La trame boisée est également lacunaire dans la haute vallée du Tarn, à l'extrémité Est du territoire communal, entre le Serre de Fromental et le col du Sapet, où le versant exposé au Sud de la vallée du Sistre est principalement occupé par des milieux ouverts ou buissonnants et par un ensemble très fragmenté de cultures et prairies améliorées.

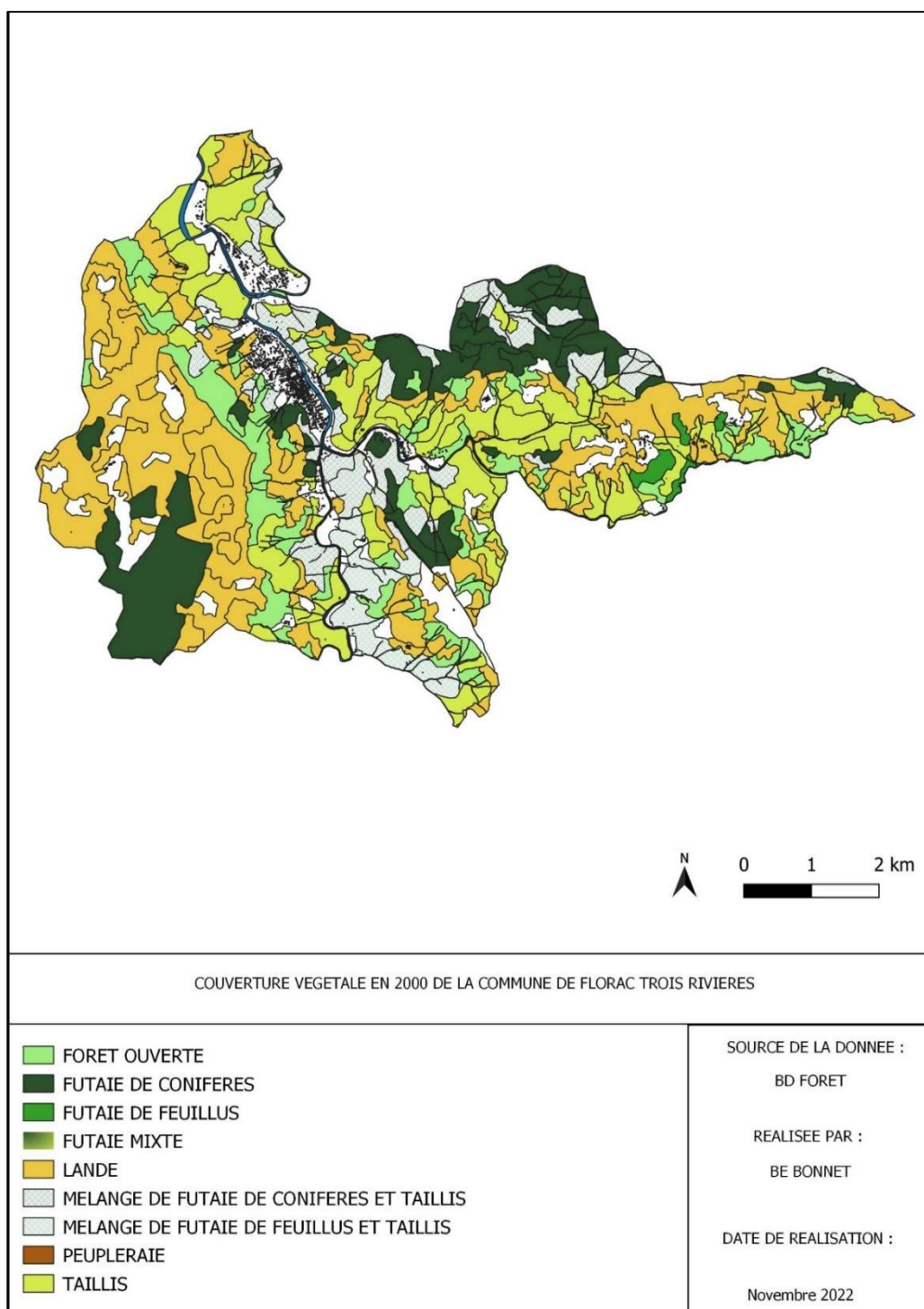
A la lecture comparative des cartes d'évolution du couvert végétal entre 2000 et 2020, nous observons que la part des landes a régressé sur le territoire communal, à l'instar des taillis. Nous constatons que les forêts mélangées de feuillus sont plus fréquentes aujourd'hui que les forêts de conifères. La tendance à développer des forêts mixtes semblent s'être amorcée récemment pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et des paysages, caractère commun aux forêts de conifères. Enfin la part des forêts ouvertes connaît un léger accroissement puisqu'elle représente aujourd'hui environ 20% de la couverture boisée communale contre 10% à la fin du XX^{ème} siècle.

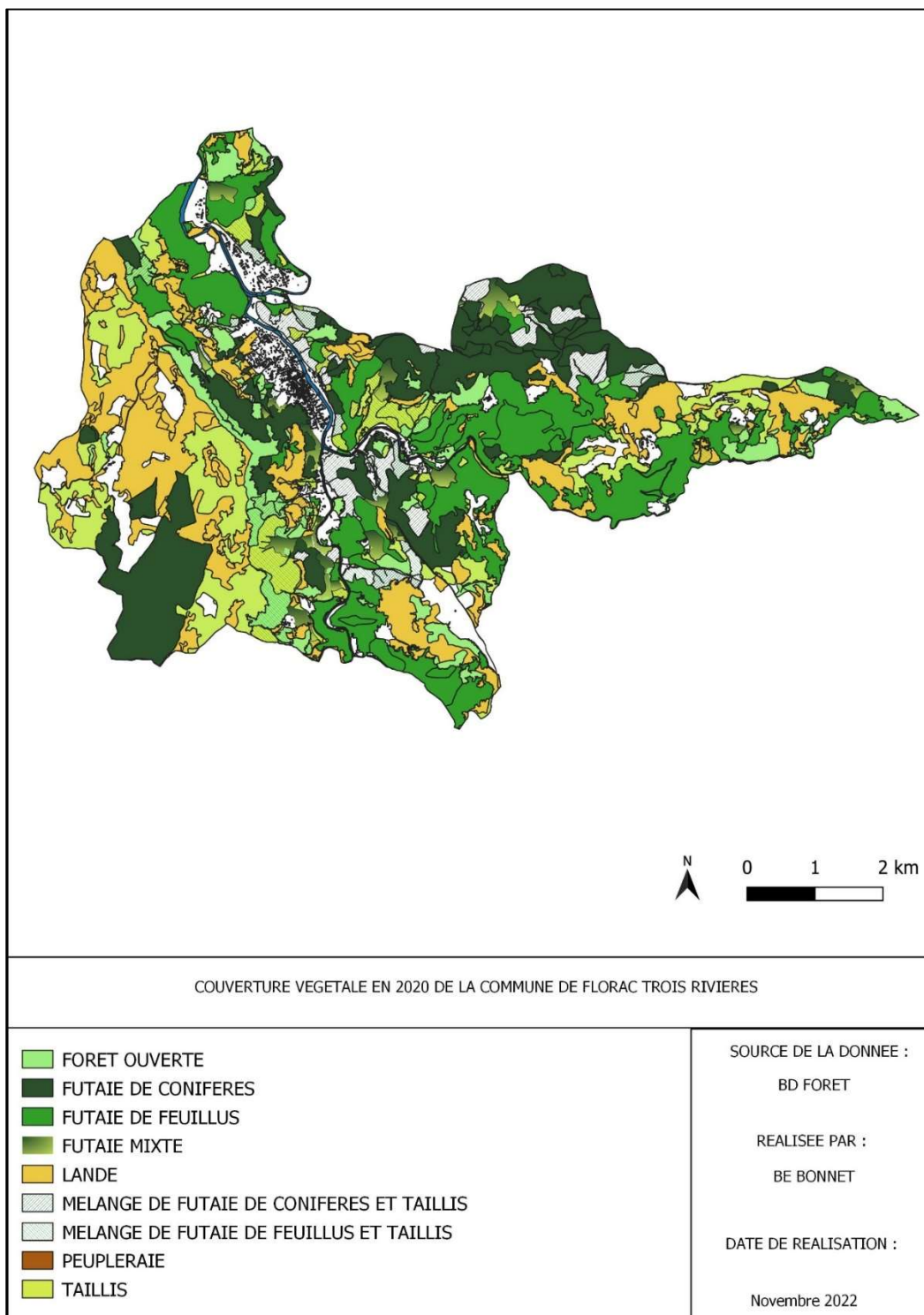
Couverture boisée en 2000



Couverture boisée en 2020



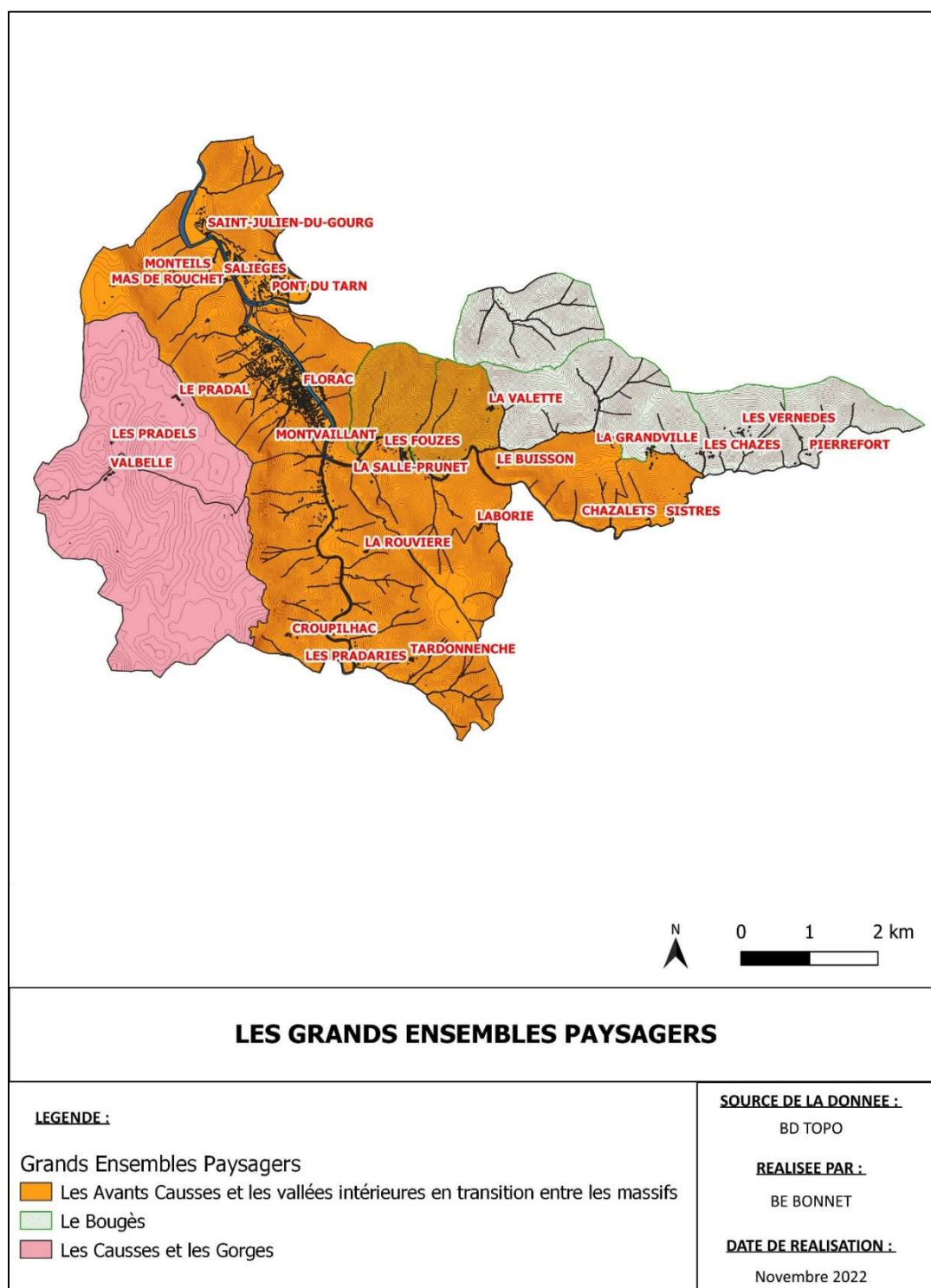




3.2. Les grands ensembles paysagers

La commune de Florac Trois Rivières, intégrée au Parc National des Cévennes, est concernée par trois grands ensembles paysagers :

- Les Avants Causses et les vallées intérieures en transition entre les massifs,
- le Bougès,
- les Causses et les Gorges.



3.2.1. Les Avants Causses et les vallées intérieures en transition entre les massifs

Cet ensemble de vallées et de plateaux d'Avant-Causses délimite et relie quatre grands massifs montagnards. Ces courtes vallées montagneuses bien individualisées sont creusées sur les lignes de contact des tables caussenardes et des massifs cristallins de l'Aigoual, du Bougès et du Mont Lozère. Sur ce secteur de rencontre des calcaires, des schistes et des granites, la physionomie des vallées est marquée par le caractère des roches en présence. En position centrale, les couronnes du causse Méjean dominent le grand arc des trois vallées qui accueille des cités historiques telles que Meyrueis, Florac et Ispagnac. Plus resserrées et montagneuses, la vallée schisteuse de la Mimente et la vallée granitique du Haut Tarn forment deux couloirs étroits de communication qui relient le bassin de Florac aux Cévennes des serres et des valats et à la plaine languedocienne. Ces vallées offrent des sites pittoresques et touristiques de qualité. Face aux falaises du Méjean, la ligne d'Avant-Causses déploie ses paysages agricoles de prés et de parcours au-dessus des vallées des Gardons. La centralité et l'étroitesse de ce plateau offrent des panoramas remarquables sur tous les massifs des Cévennes. Florac et les bourgs de ces vallées, avec leurs châteaux et ponts historiques, témoignent des anciennes fonctions d'échange et de contrôle des passages, à la croisée des petites routes qui donnent accès aux massifs et aux axes de liaison entre Languedoc et Massif Central. Actuellement lieux d'accueil touristique, ces vallées sillonnées de rivières d'eau vive offrent un patrimoine entièrement préservé d'implantations historiques dans leurs terroirs agricoles de fonds de vallée et de versants. Les extensions urbaines de l'aval de Florac et les accrus de résineux sur les versants délaissés par l'activité agricole sont parmi les grandes évolutions contemporaines des paysages de ces vallées.



Les Avants Causses et les vallées intérieures en transition entre les massifs - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

3.2.2. Le Bougès

Le Bougès est un long relief mi-schisteux, mi-granitique qui s'étire en bordure Sud-Est du Mont Lozère. Ces deux versants offrent des paysages très contrastés : à l'adret de grandes pentes cévenoles d'altitude très retranschées et couvertes de petits pâturages, d'une mosaïque de landes et de boisements étagés. A l'ubac, des pentes apparentées à l'espace granitique du mont Lozère, s'illustrent par des hauts versants entièrement boisés et un secteur de plateaux pastoraux largement ouverts.

Ces versants sont drainés par de nombreux ruisseaux. Sur l'adret ils sillonnent le versant de manière intermittente, mais parfois torrentielle, dans les profonds valats des pentes schisteuses. Tandis que dans les petits vallons de l'ubac granitique, leur régime apparaît comme plus régulier.

Le versant Sud avec ses paysages cévenols de châtaigneraies, ses prairies étagées et ses vastes landes sur les croupes sommitales a été durant le siècle dernier fortement recolonisé par les friches et les reboisements. En comparaison la partie plus orientale du versant (vallons de la Mimente, du Vieljouve, de l'Arbone ...) a connu durant cette période une fermeture très visible de ses paysages. Cependant le

vallon du Siste est parvenu à conserver un patrimoine riche de paysages ouverts. Le maintien d'exploitations agricoles dans les hameaux du vallon et le maintien, sur les croupes sommitales, du pastoralisme estival, a permis jusqu'alors de préserver cette richesse de paysages et de milieux naturels. Le mitage des boisements sur les hauts des versants et les remontées de ligneux dans les landes moins pâturées est un processus dynamique sur ce vallon.



Les Bougès - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

3.2.3. Les Causses et les Gorges

Les Causses forment le plus grand secteur de hauts plateaux karstiques d'Europe. Quatre grands plateaux structurent cet ensemble géographique : le causse du Larzac, le causse de Sauveterre, **le causse Méjean** et le causse Noir. Ces plateaux calcaires, formés par une épaisse couche sédimentaire (principalement des calcaires dolomitiques déposés au Jurassique) déroulent leurs horizons bosselés. Ces plateaux caussenards perchés entre 700 et 1200 mètres d'altitude, sont isolés les uns des autres par un labyrinthe de profondes vallées et de gorges. À l'échelle régionale, cet ensemble forme à un gigantesque puzzle entaillé dans l'énorme épaisseur de la table calcaire qui les constitue. Les rebords, ou couronnes, des plateaux s'arrêtent sur d'impressionnantes falaises et pentes abruptes. Ils offrent des vues spectaculaires sur les gorges, les vallées et les massifs.

Le causse Méjean apparaît comme le causse le plus haut et le plus désertique de l'ensemble caussenard. Il offre pour ces habitants et ses visiteurs, l'archétype du paysage agropastoral traditionnel caussenard. Ce causse majeur se développe sur environ 30 km dans sa plus grande longueur, entre le bassin de Florac et le point sublime, surplombant la confluence des gorges du Tan et de la Jonte ; et sur environ 17 km du Nord au Sud entre ces deux gorges. Le plateau, dont l'altitude oscille entre 800 et plus de 1200 mètres, est délimité par rapport aux autres causses et massifs mitoyens par l'encaissement de ces deux gorges et par le profond bassin de Florac qu'il domine de plus de 500 mètres de pentes et d'escarpements vertigineux. Ces couronnes rocheuses isolent nettement ce haut plateau, aussi bien physiquement que symboliquement.

Les Causses nus

Après l'abandon de la céréaliculture vivrière au début du XX^{ème} siècle, l'élevage ovin, devenu principale activité agricole de ces plateaux, s'est spécialisé selon les secteurs. Cette spécialisation actuellement très marquée, s'est notamment faite par rapport à l'aire de collecte du lait de brebis pour les caves de Roquefort (aire dite du *Rayon de Roquefort*). Sur les parties Est des plateaux des causses Méjean et de Sauveterre, situées hors de l'aire de collecte des grandes fromageries de Roquefort, l'élevage ovin s'est

quant à lui orienté vers la production de viande. Cette différenciation géographique de l'élevage a fortement contrasté les paysages de ces causses.

Sur le causse Méjean nu, à l'extrémité Est de ces deux plateaux, l'élevage s'est spécialisé dans l'ovin viande, les surfaces pâturées sont restées très conséquentes. Les élevages des brebis sont ici en libre parcours ou au pâturage dans de très vastes enclos. Ce mode de production a permis le maintien des grands paysages de pelouses steppiques hérités des pratiques multimillénaires d'élevage sur ces Causses.

Bien que les boisements aient connu une forte densification sur les causses boisés durant les dernières décennies, les évolutions contemporaines des paysages les plus flagrantes concernent surtout les parties nues des causses Méjean. Sur ces causses nus, le nombre de brebis est resté sensiblement le même qu'au début du siècle, mais les modes de production ont évolué. L'activité d'élevage spécialisée dans l'ovin viande s'est concentrée sur un nombre restreint d'exploitations et de terres productives. Ainsi, la superficie moyenne des exploitations du causse Méjean nu est actuellement d'environ 450 ha, pour des troupeaux de l'ordre de 400 à 500 têtes. L'abandon du gardiennage des troupeaux au profit de séjours plus importants des brebis en stabulation et du pacage en parcs clôturés a entraîné un enrichissement important des anciens parcours qui ont été délaissés. Sur ces territoires steppiques, parallèlement à l'activité d'élevage, de vastes programmes de sylviculture ont aussi été menés au milieu du XX^e siècle. Les grands paysages ouverts du causse Méjean nu, initialement entretenus par un pacage extensif de troupeaux gardés ont donc subi de profondes transformations durant les cinquante dernières années.

La baisse du pâturage et l'abandon de nombreux parcours par les brebis ont provoqué un enrichissement de pans entiers de ces causses nus. Dans un premier temps, les pelouses délaissées sont généralement piquetées de buis et de genévrier. Avec le temps, ces milieux buissonnants s'épaississent et favorisent l'installation des pins. Ces dynamiques de reconquêtes forestières sont marquées sur les limites entre causses boisés et causses nus ainsi que sur les lisières des plantations de pins noirs installées sur les causses nus.

Les gorges

Profondément entaillées entre les plateaux caussenards, les gorges constituent un territoire à part. Les gorges du Tarn et de la Jonte, qui détournent le causse Méjean, sont parmi les plus remarquables gorges des Causses. Les rivières qui parcourent ces gorges se sont encaissées sur plusieurs centaines de mètres dans l'épaisseur des couches calcaires jurassiques. Les falaises et escarpements de pentes qui les dominent forment des sites de défilés grandioses. Les falaises de calcaires dolomitiques sont façonnées par des corniches, des gours suspendus ou des séries de fines chandelles de pierre. Les pentes plus marneuses forment des versants très raides, qui sont souvent aménagés en escalier de terrasses agricoles à proximité des lieux habités. Dans les secteurs élargis, les rivières qui scintillent au fond des gorges et aux pieds des villages étagés sont bordées de plages de galets et de belles forêts-galeries. Quelques étroites terrasses alluviales étagées sont alors visibles. Les implantations villageoises, d'origine médiévale, sont relativement présentes dans les gorges du Tarn. Elles étaient historiquement liées à l'économie des Causses basée sur un système d'échange de produits agricoles. Les causses fournissaient alors la laine et le blé, les gorges le moulinage, les légumes, les fruits, le vin. Les villages sont établis sur les pieds des versants, à la faveur d'un élargissement, d'un replat ou d'une croupe bien exposée, et toujours au départ d'une combe permettant la liaison avec les plateaux. Dans ces sites retranchés, les chemins parcourant le fond des gorges sont restés très peu praticables jusqu'au début du XX^e siècle. Ces villages et hameaux groupés, intimement liés à la rivière et à leurs

petits espaces cultivables, offrent un r patrimoine remarquable de bâti ancien. Maisons villageoises resserrées et imbriquées, bâtisses blotties sous les escarpements rocheux, hautes terrasses soutenant la terre des petits jardins suspendus, lacis des ruelles empierrées de pierres calcaires, anciens moulins, petits châteaux et ponts historiques sont autant d'éléments attractifs et pittoresques sur le parcours des gorges. Depuis le milieu du XXe siècle, l'activité agricole a quasiment disparu dans ces sites et les gorges vivent essentiellement du tourisme.

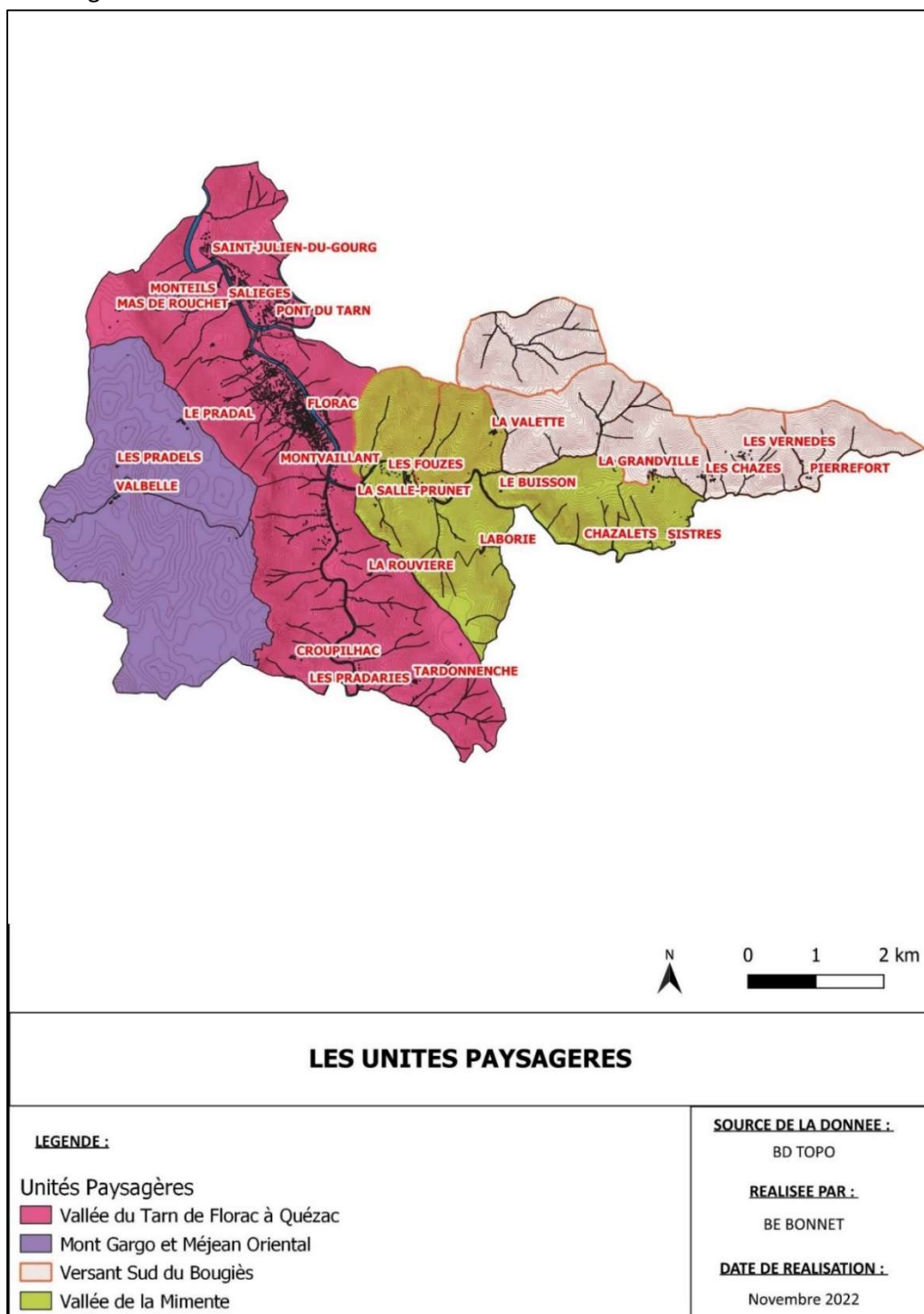


Les Causses et les Gorges - Source : BE BONNET.

3.3. Les unités paysagères

La commune de Florac Trois Rivières est plus particulièrement intégrée aux unités paysagères suivantes :

- La Vallée du Tarn de Florac à Quezac et la Vallée de la Mimente qui sont deux unités rattachées au grand ensemble des Avants Causses et les vallées intérieures en transition avec les massifs.
- Le versant Sud du Bougès, qui s'apparente au grand ensemble du Bougès.
- L'unité du Mont Gargo et le Méjean Oriental qui appartient au grand ensemble des Causses et des Gorges.



3.3.1. La Vallée du Tarn de Florac à Quézac

Cette section majeure de la vallée du Tarn est creusée sous le vis-à-vis grandiose des Causses et du Mont Lozère. Elle héberge la ville centre du Parc. La position de carrefour dans ce couloir de communication entre les Cévennes et le Massif Central explique cette implantation humaine conséquente au regard des ressources et de l'isolement de la vallée. Une grande perspective de vallée élargie à Florac et un méandre très protégé à Ispagnac y définissent deux sites principaux et indépendants. Le paysage est dominé ici par la présence des hauts versants caussenards. Le bassin de Florac est situé à la rencontre des trois roches, schistes cévenols, calcaires caussenards et granites du Mont Lozère. Il restitue cette diversité géologique dans les paysages de ses versants et de son riche patrimoine bâti. Le site d'Ispagnac, « jardin de la Lozère » aux portes des gorges, possède de remarquables coteaux agricoles bien abrités. Le calcaire domine dans ses paysages et son bâti historique.



La Vallée du Tarn à Florac - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

LA VALLEE DU TARN DE FLORAC A QUEZAC	Hameaux, mas et écarts concernés :
	Florac
	La Salle Prunet
	Broussous
	Gralhon
	Les Fontanilles
	Les grèzes
	Monteils
	L'Oultre
	Le Pont du Tarn
	La Rouvière
	Salièges

CARACTERES DE L'UNITE

Motifs paysagers naturels

- La grande vallée bordière du Causse Méjean

La vallée présente une succession de sites, unifiés par l'imposante bordure du causse Méjean, elle est creusée à la rencontre de trois grands secteurs géologiques des Causses calcaires, des Cévennes schisteuses et du Mont Lozère granitique. Face aux versants raides et boisés du Bougès et des Bondons, les versants caussenards dominent. Ils sont ouverts et modelés par des croupes et des replats. Les couronnes des Causses avec les rochers de Rochefort au-dessus de Florac sont des grands éléments naturels emblématiques associés aux paysages de la vallée.

- Une succession de site entre Causses, Bougès et Mont Lozère

Le bassin de Florac, centré entre la confluence Mimente/Tarnon et celle du Tarnon avec le Tarn, constitue l'axe principal de la vallée. La vallée, dont l'échelle est conséquente au regard des étroits valats et gorges qui en délimitent l'amont et l'aval, abrite Florac et Ispagnac, les deux pôles d'habitat de cette partie centrale de l'unité.

- Boisement et espace agricole du versant caussenard

Sous l'escarpement des couronnes caussenardes qui dominent le bassin de Florac, des strates de sédiments tendres offrent des pentes moins soutenues qui sont exploitées par l'activité agricole. Ce ruban composé de pelouses et d'anciennes terrasses de culture est installé entre les boisements qui ont colonisé les parties sommitales et ceux qui sont présents en pied du coteau. Cette bande agricole est aujourd'hui gagnée en de nombreux points par les boisements et l'enfrichement. Au niveau de Florac, la strate calcaire et gréseuse de l'adret caussenard descend jusqu'au bourg. Cet ancien terroir de terrasses agricoles et de petits pâturages de pente qui domine la source du Pêcher est actuellement largement planté de conifères. En amont, et surtout en aval de Florac, le schiste vient border le pied des pentes du causse Méjean. Il constitue la roche des croupes qui viennent recouper le cours de la vallée entre le bassin de Florac et le méandre d'Ispagnac. Sur cette section, la vallée se rétrécit fortement et suit un cours sinueux encadré par des versants raides. Ces roches sombres, apparaissent de manière ponctuelle, sous la forme d'escarpements hérissés au sein de quelques trouées des pentes boisées. Les teintes intenses de ces pierres feuilletées illustrent le bâti des hameaux qui se détachent sur les prairies étagées.

- Les adrets schisteux et boisés du Bougès

Les bas versants schisteux sont raides, peu accessibles et très boisés. Face à Florac, où les pinèdes ont colonisé d'anciennes châtaigneraies étagées, les basses pentes sont dominées par les replats calcaires du Mont de Lempézou.

- Le Tarn, ses affluents et les paysages agricoles visibles en fond de vallée

En partie centrale, la rive gauche du Tarnon largement développée, accueille Florac et ces jardins périurbains. Plus en amont et en aval, les rivières forment d'importants méandres qui délimitent des petites terrasses alluviales mises en valeur par des prairies agrémentées de verger. Des paysages de jardins et de vergers jouent comme à Florac et sur les hameaux au fil de la vallée, le rôle de transition entre la rivière et le bourg. Le Tarn et le Tarnon avec leurs grandes ripisylves, leurs atterrissements et leurs gours rocheux participent fortement à l'identité paysagère des vallées. Ce sont des lieux de baignade réputés et exploités par l'activité touristique.

- Les résurgences au pied

L'eau des pluies, percolée par les tables calcaires caussenardes, resurgit la source du Pêcher à Florac. Cette source, aujourd'hui captée, est à l'origine de la fondation historique de ces cités. À Florac, où le château est implanté sur une butte de tuf, la résurgence alimente le ruisseau du Vibron qui cascade de seuil en seuil entre les maisons du centre historique.



Patrimoine arboré à Florac - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers bâtis

- Le développement du bourg de Florac

Le bourg médiéval de Florac s'est installé sur un relief longé par le Vibron. Ce dernier correspond à un court ruisseau qui rejoint le Tarnon et divise le bourg en deux sections. Le Pesquié ou Pêcher désigne une source résurgente en pied de cause qui alimentait un vivier non loin du château de Florac. Florac, considérée comme une commune de contact entre Causses et Cévennes, fut fortifiée dès le XIV^{ème} siècle, à la suite de la succession d'épidémies et afin de se protéger de l'attaque des mercenaires des grandes compagnies. La grande esplanade et le tracé viaire rappellent d'ailleurs cette ancienne organisation. Les affrontements entre Catholiques et Protestants mènent à la démolition des remparts, au démembrement du premier château et à la destruction de l'Eglise. Le statut de sous-préfecture acquit dès la fin de la Révolution Française et le développement survenu à la suite de l'industrialisation du XIX^{ème} siècle, confèrent au bourg la possibilité de s'étendre entre la cité médiévale et le Tarnon. L'habitat dispersé ainsi que les équipements s'installèrent au Sud, dans la plaine alluviale, dès la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Au Nord, au contact d'un relief adouci, plusieurs opérations de

lotissements viennent entamer les abords immédiats de la falaise du causse et donnent lieu à un habitat pavillonnaire en discontinuité avec la morphologie du bourg.

- **Une morphologie urbaine dans la cité de Florac**

L'aspect des bâtiments confère au bourg un statut urbain indéniable lié à son développement économique et administratif. Le bâti possède en général dans le centre ancien quatre niveaux ordonnancés de manière austère par les baies d'éclairement avec un rez-de-chaussée affecté au commerce. Les bâtiments de l'extension du XIX^e siècle, par contre, moins élevés se limitent à deux étages. Sur les façades enduites, apparaissent ponctuellement quelques éléments de modénature, frise, corniche, chaînage d'angle. L'égout de toiture comporte alors une génoise à deux rangs. Des bâtiments témoins de l'importance et du rayonnement de la cité demeurent. Ainsi, l'ancien hôtel de Narbonne-Lara construit en 1585, appelé aussi « la Commanderie » offre un bel exemple d'architecture Renaissance avec un portail encadré de deux colonnes renflées surmontées d'un frontispice triangulaire dans une façade à bossages et à chanfrein.

- **Une homogénéité du bâti donnée par le sens des toitures**

Les constructions traditionnelles sont édifiées sur deux ou trois niveaux depuis un rez-de-chaussée voûté ou une cave. L'emploi de la voûte s'avère cependant assez limité. La couverture en lauzes de schiste ou de calcaire prend appui sur une charpente en bois de conception sommaire, similaire à celle des Cévennes. La pente des toitures est de l'ordre de 80 %, elle s'achève sur un dépassé de toiture, constitué de corbeaux de bois. Là où le schiste prédomine, deux ou trois lauzes forment une corniche tandis que le faîtage est réalisé en lignolet (il s'agit d'un rang d'ardoises placé au vent et dépassant légèrement le faîtage pour le protéger des intempéries). Quelques lucarnes agrémentent également la toiture. L'ardoise, mais aussi la tuile notamment au cœur du bourg de Florac, tendent à remplacer les lauzes.

- **Un bâti économe de l'espace disponible**

Au cœur des centres anciens des villages et du bourg de Florac, la volumétrie des bâtiments est conforme à l'organisation issue de la trame médiévale. Les rues sont caractérisées par un bâti aux façades étroites qui s'allonge sur l'arrière. Les parties urbaines plus récentes, datant du XIX^{ème} siècle, respectent l'implantation en alignement sur la voie, avec des façades plus allongées cette fois-ci. Les ouvertures plus hautes que larges avec leur encadrement en pierres de taille de calcaire ou de grès participent à la composition équilibrée de la façade. Parfois l'arc d'un porche dans le mur de clôture affirme l'alignement et s'ouvre sur une petite cour intérieure.

- **Le quadrillage féodal**

Sur les hauteurs ou à proximité de la vallée, de nombreux châteaux ont vu le jour entre le XI^e et le XIV^e siècle. Ainsi le château de Florac fut reconstruit dès 1652 suite à sa démolition lors des affrontements entre Catholiques et Protestants, en calcaire et tuf issu du mamelon sur lequel il est implanté. Il présente dès lors un aspect austère avec sa haute bâtisse de forme rectangulaire établie sur trois niveaux, ses tourelles et ses toitures de lauzes. Il fut successivement un grenier à sel durant la Révolution Française, puis une prison dès 1810 pour finir par devenir le siège du Parc National des Cévennes après sa restauration en 1976.

- **L'usage de l'eau**

Sur le cours du Tarn et de ses affluents, nous retrouvons des moulins qui font écho à l'utilisation ancestrale de l'énergie hydraulique nécessaire pour produire les huiles de noix et d'amande et pour moulinier les farines de châtaigne ou de blé cultivés sur le causse. La présence de sources résurgentes a également garanti la construction de systèmes ingénieurs de transferts des eaux via des canalisations, des lavoirs et des fontaines.

- **Les ponts**

Les ponts anciens qui franchissent le Tarn et le Tarnon sont les témoins du patrimoine historique de ces vallées. Ces ouvrages installés à l'écart des bourgs, s'inscrivent dans des sites naturels et agricoles de qualité. Ces ouvrages sont généralement composés d'arches en pierre de schistes, de calcaires et de grès.

- **Les pratiques agricoles déterminant le petit patrimoine**

La vallée et ses versants recensent de nombreux murs de pierres sèches bordant les sentiers et les chemins. Ces murets déterminent les limites des parcelles et orientent l'eau de ruissellement. Nous retrouvons alors aussi bien des terrasses et des bancels retenues par des hauts murets de pierres sèches que des jardins clos de murs qui assurent la liaison entre la rivière et le bourg de Florac.

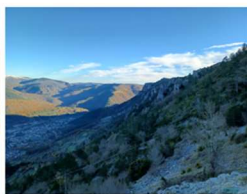


Paysage bâti à Florac - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers et naturels :



La grande vallée bordière du Causse Méjean



Le boisement et l'espace agricole du versant caussenard



Les adrets schisteux et boisés du Bougès



Le Tarn, ses affluents et les paysages agricoles visibles en fond de vallée



Les résurgences au pied

Motifs urbains et bâtis :



Le développement du bourg de Florac et sa morphologie urbaine



L'usage de l'eau et les ponts



Une homogénéité du bâti donnée par le sens des toitures et l'économie de l'espace



Les pratiques agricoles déterminant le petit patrimoine



EVOLUTION ET ENJEUX



Cliché de 1950 - Source : IGN.



Cliché de 2020 - Source : IGN.

Agriculture et boisements

- L'enfrichement et le reboisement du Causse Méjean

La vallée de Florac était traditionnellement liée à l'économie pastorale. En dehors des secteurs schisteux couverts de châtaigniers, ces versants étaient jusqu'au début du XX^{ème} siècle, fortement dénudés. Le pied des versants situés au-dessus des sections bâties devait accueillir des vergers et des vignes. Quelques opérations de Restaurations des Terrains de Montagne furent réalisées dès le début du XX^{ème} siècle sur les anciens parcours et pistes à ovins situés sur les hautes pentes. Dans les années 60 des Pins Laricio furent plantés au-dessus de Florac. Durant le XX^{ème} siècle, le versant du Méjean fut délaissé par l'agriculture pour être gagné progressivement par des boisements spontanés de pins noirs, de pins sylvestres et de chênes issus des lisières des forêts domaniales. A mi-versant dans l'axe de la Vallée de Florac et au débouché du Tarnon, les pâturages se maintiennent avec quelques phénomènes d'enfrichement dès que nous nous éloignons des hameaux situés sur ces pentes.

Suite à ce constat, il serait pertinent de maintenir l'activité pastorale pour entretenir les parcours à ovins. Il conviendrait également de diversifier les peuplements en privilégiant un mélange feuillus/conifères pour éviter une fermeture du couvert forestier et un appauvrissement des paysages. Il serait enfin question de renouer avec la tradition identitaire des vergers en pieds de versants afin de garantir une stabilité des pentes et des sols.

- Une activité agricole maintenue dans les fonds de vallée

L'activité agricole locale se fonde sur le petit élevage ovin et bovin, elle fut d'ailleurs à l'origine de la conservation du paysage rural de qualité, sur les terrasses alluviales non urbanisées des vallées du Tarn et du Tarnon notamment. Autour des bourgs, nous retrouvons des prés-vergers qui participent par les paysages soignés qu'ils offrent, à valoriser les entrées et les espaces jardinés de transition entre

espaces bâti et rivières. Ces espaces sont à entretenir en priorité pour pérenniser l'identité paysagère locale.

- **Maintien des paysages ouverts sur les versants caussenards**

Les prairies, les pelouses et les coteaux agricoles des versants caussenards sont constitutifs de l'identité paysagères de la Vallée du Tarn. Il s'agit de vestiges des anciennes pratiques agricoles qui mettent en scène à la fois les sites bâtis et les couronnes rocheuses tout en formant un contraste avec les versants schisteux boisés. En revanche, les plantations de résineux et les accrus forestiers qui désignent des zones de peuplements clairsemés de manière plus ou moins dense, tendent à estomper l'originalité de ces paysages. Les pins noirs implantés au-dessus de Florac banalisent ainsi le site.

Par conséquent, il conviendrait de freiner l'extension naturelle de ces peuplements et de bannir les nouvelles plantations sylvicoles sur les versants du causse.

- **Maintien des paysages des secteurs de jardins maraichers, des ripisylves et des prairies bocagères en fond de vallée**

L'identité paysagère de la Vallée tient notamment à la qualité de ses paysages agricoles de fond de vallée. Les prairies agrémentées de vergers qui s'implantent de part et d'autre de la ripisylve et les secteurs maraichers participent à la transition entre bourg et rivière. Ils forment des paysages ruraux de qualité qui valorisent les entrées de bourgs.

Les ripisylves fourrées qui bordent le Tarn et ses affluents ordonnent le paysage ripulaire et sont propices à rendre de nombreux services écosystémiques (abris, circulation, nourriture).

A ce titre, l'entretien et la préservation des ripisylves est nécessaire, en maintenant notamment la trame arborée naturelle et le maillage de haies bocagères en continuité de l'espace agricole.

- **Contrôle de l'extension et variation des plantations monospécifiques de résineux**

Il paraît nécessaire de freiner l'expansion naturelle des résineux sur le versant caussenard. A terme, ces résineux risquent de coloniser les secteurs délaissés par le pâturage. Par ailleurs, faute de pouvoir rouvrir le paysage, il serait judicieux de faire évoluer ces boisements sylvicoles monospécifiques vers des boisements mixtes de feuillus et de conifères plus enrichissant d'un point de vue naturel et paysager (résistances, services écosystémiques rendus). La sylviculture pratiquée devrait permettre le retour des feuillus, la création d'une ambiance forestière plus naturelle, avec des sujets à différents stades de maturité, limitant à terme, les coupes à blanc.

- **Valorisation des paysages castanéocôles**

La présence d'anciennes châtaigneraies au pied du versant schisteux du Méjean, sur l'adret face à Florac, a été progressivement gommée par la colonisation spontanée des pins et des chênes. Cette châtaigneraie, élément identitaire cévenole, mérite une mise en valeur, voir une revitalisation, notamment pour les principaux vergers situés aux abords des lieux bâtis et en bordure des voies de circulation.

- **Préservation du patrimoine des terrasses agricoles et des murets d'épierrage**

Les anciens murets qui jalonnent les pentes du causse et limitaient autrefois les parcelles agricoles situées au-dessus des sites bâtis, forment un patrimoine ancien qui participe au caractère de la vallée. Il convient par conséquent de les préserver et de les entretenir.

Patrimoine urbain et bâti

- L'extension des lotissements pavillonnaire autour du bourg

Depuis plus de quarante ans, l'urbanisation pavillonnaire a profondément élargi les surfaces urbanisées du bourg. Ces extensions s'étalent en prolongement Nord et Sud et Ouest, en aval de la ville, remontant sur le piémont caussenard, préservant alors les fronts bâtis composés face au cours d'eau. A Florac, les extensions urbaines ont couvert presque l'intégralité de la plaine alluviale située en rive gauche du Tarnon. Des petites opérations collectives se sont installées en bordure de Tarn à proximité de la confluence. Tandis qu'au Sud du bourg se manifeste un épaississement du village-rue par un secteur d'équipements (infrastructures sportives, établissements scolaires et hôtellerie). Ce paysage de plaine urbanisée se prolonge jusqu'au hameau pavillonnaire du Pont-du-Tarn, sans pour autant dénaturer le caractère à la fois jardiné et champêtre des bords de la rivière. Le couple village vacances et zone d'activité artisanale offre une façade peu attrayante sur l'arrivée Nord de Florac. Un soin particulier de valorisation semble indiscutable sur ce secteur. Il devra nécessairement passer par une obturation de la vue sur les secteurs d'activité par l'usage d'une trame à la fois arborée et arbustive, s'imprégnant du caractère végétal de l'unité paysagère (feuillus à privilégier).

- Soin et respect du faciès identitaire des bourgs

L'identité de la vallée s'explique par l'installation des villages et du bourg de Florac selon une configuration particulière contrainte par la rivière et les causses. La pression touristique qui se fait ressentir sur le territoire ne doit pas conduire à une banalisation de l'authenticité des paysages. Les extensions urbaines et touristiques qui s'insère dans les hauteurs de Florac et sur les terrasses alluviales tendent à atténuer le faciès rural et sauvegardé de la vallée. En témoigne ainsi le Nord du centre bourg de Florac, qui souffre de la dispersion de l'habitat dans les replis du relief. Ce phénomène provoque une profonde modification des caractéristiques d'implantation des fronts bâtis des unités urbaines. Il en va de même pour les extensions pavillonnaires ou artisanales situées dans la plaine alluviale qui entament le potentiel et la qualité des terrains agricoles.

A l'exception des hameaux déjà existants, de nouvelles implantations isolées qui ignorent et ne respectent pas le contexte bâti, ne se justifie plus aujourd'hui. Par conséquent à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le développement de l'habitat doit se poursuivre en continuité de l'existant, en fonction des contraintes topographiques, sans nuire aux fronts bâtis identitaires.

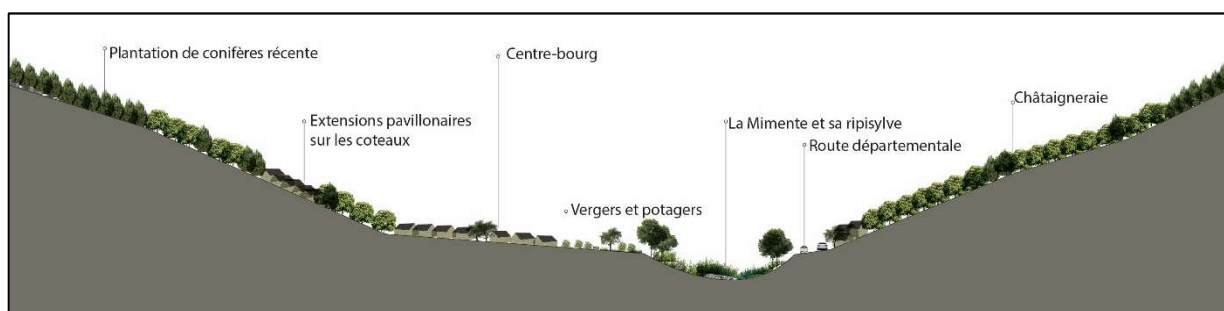
- Valorisation de l'espace public urbain et restauration du bâti traditionnel

Les actions sur l'espace public et de mise en valeur du centre de Florac sont entamées depuis plusieurs années. Elles participent à faire réfléchir les propriétaires d'immeubles sur l'attention à apporter sur les futures restaurations des bâtiments dans le respect des continuités urbaines. Toute opération de restauration ou de valorisation doit préserver le caractère et la qualité de la construction traditionnelle. Il convient par la même occasion de gérer plus strictement les nouvelles constructions en extension immédiate du centre-bourg. A Florac, la préservation du centre ancien apparaît comme un enjeu primordial qui doit allier subtilement mode d'habiter actuel et riche patrimoine architectural

et paysager peu flexibles aux transformations marquées. Les petits moulins ou les ouvrages hydrauliques qui ponctuent et s'égrènent dans la vallée sont à sauvegarder voire à remettre en état.

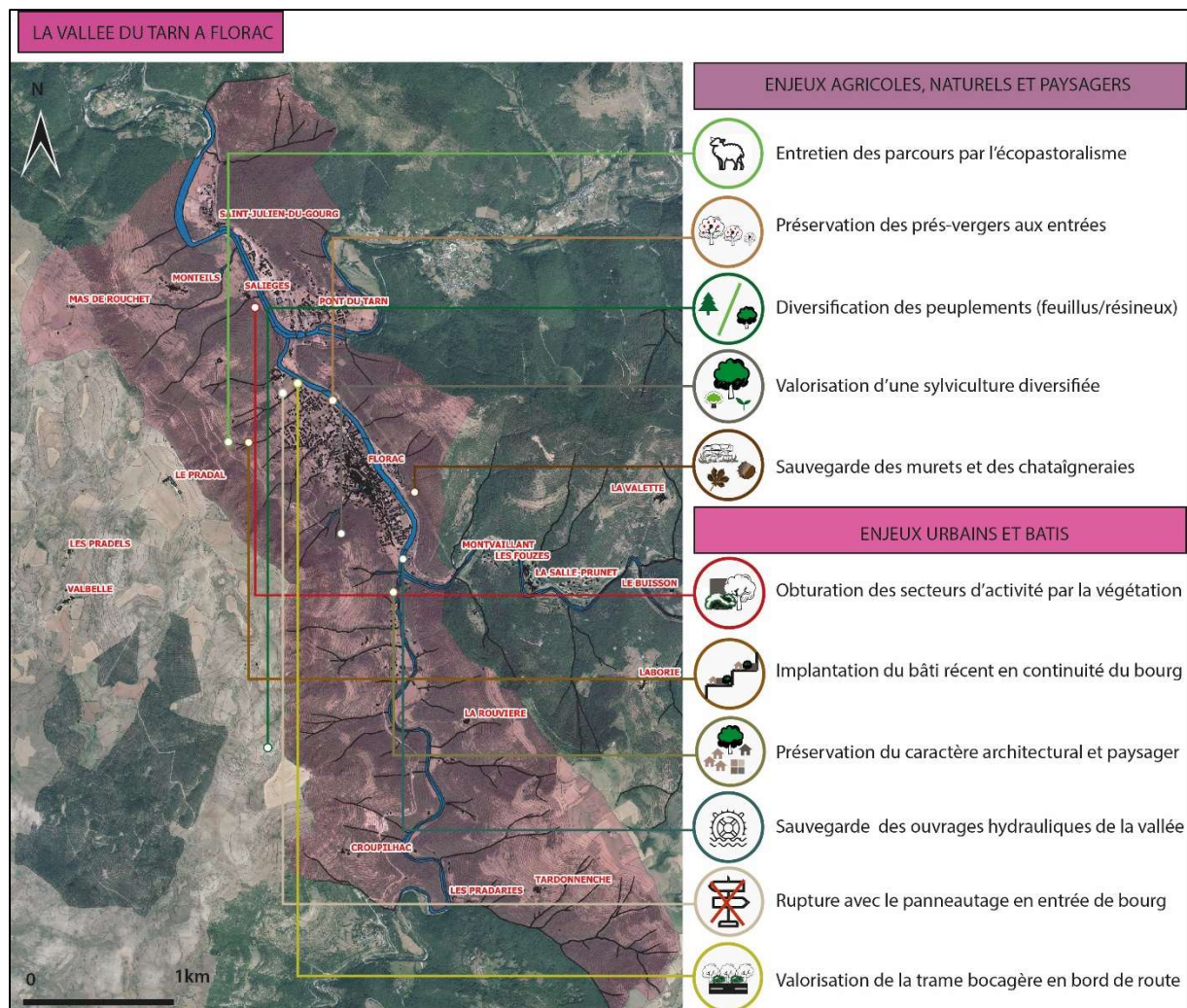
- **Intégration paysagère des infrastructures de communication et des zones d'activités artisanales à proximité du centre-bourg**

Les façades et les abords de la zone d'activité ainsi que certains équipements et infrastructures routières ont tendance à standardiser et à banaliser le paysage de la vallée et l'entrée Nord du centre-bourg de Florac et mériteraient d'être requalifiés. Afin de veiller à atténuer l'impact du panneautage excessif en entrée Nord, il serait pertinent de mettre au point un Règlement Local de Publicité. Afin de garantir la valorisation de ce secteur et d'en améliorer l'image en front de voie, il conviendrait de proposer un alignement de sujets (feuillus) de haute-tige, complété d'un réseau de haies bocagères similaire au motif paysager qui structure l'espace agricole de fond de vallée. En vue des futures extensions de la zone d'activité, l'intégration paysagère des aménagements est attendue. Il s'agira notamment d'observer un recul par rapport aux infrastructures routières, de mettre en œuvre une trame bocagère au niveau de ses abords immédiats et de prévoir l'implantation des zones de stockage à l'arrière du bâti en veillant à la qualité architecturale (volume, teinte colorimétrique et matériaux) et au traitement paysager.



SYNTHESE DE L'UNITE :

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX



ENJEUX AGRICOLES, NATURELS ET PAYSAGERS

LA VALLEE DU TARN A FLORAC	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	Enfrichement et le reboisement du Causse Méjean	Maintien de l'activité pastorale pour entretenir les parcours à ovins. Diversification des peuplements en privilégiant un mélange feuillus/conifères pour éviter une fermeture du couvert forestier et un appauvrissement des paysages. Renouement avec la tradition identitaire des vergers en pieds de versants afin de garantir une stabilité des pentes et des sols.
	Une activité agricole maintenue dans les fonds de vallée	Préservation des prés-vergers pour la valorisation des entrées et des espaces jardinés de transition entre espaces bâti et rivières. Entretien prioritaire pour pérenniser l'identité paysagère locale.

	Les paysages ouverts sur les versants caussenards	Frein de l'extension naturelle des peuplements de conifères Rupture des nouvelles plantations sylvicoles sur les versants du causse.
	Les paysages des secteurs de jardins maraichers, des ripisylves et des prairies bocagères en fond de vallée	Entretien et préservation des ripisylves nécessaires Maintien de la trame arborée naturelle et du maillage de haies bocagères en continuité de l'espace agricole.
	Les plantations monospécifiques de résineux	Frein de l'expansion naturelle des résineux sur le versant caussenard qui risquent de coloniser les secteurs délaissés par le pâturage. Evolution de ces boisements sylvicoles monospécifiques vers des boisements mixtes de feuillus et de conifères plus enrichissant d'un point de vue naturel et paysager. Mise en place d'une sylviculture garantissant le retour des feuillus, la création d'une ambiance forestière plus naturelle, avec des sujets à différents stades de maturité, limitant à terme, les coupes à blanc.
	Les paysages castanéicoles	Mise en valeur de la châtaigneraie, comme élément identitaire cévenole. Revitalisation, des principaux vergers situés aux abords des lieux bâtis et en bordure des voies de circulation.
	Le patrimoine des terrasses agricoles et des murets d'épierrage	Sauvegarde et entretien des terrasses agricole et des murets d'empierrement via des campagnes de restauration.

ENJEUX URBAINS ET BATIS

LA VALLEE DU TARN A FLORAC	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	L'extension des lotissements pavillonnaires autour du bourg	Obturation de la vue sur les secteurs d'activité par l'usage d'une trame à la fois arborée et arbustive, s'imprégnant du caractère végétal de l'unité paysagère.
	Le faciès identitaire des bourgs	Développement de l'habitat en continuité de l'existant, en fonction des contraintes topographiques, sans nuire aux fronts bâtis identitaires.
	L'espace public urbain et le bâti traditionnel	Préservation et valorisation du caractère et de la qualité de la construction traditionnelle pour toute opération de restauration. Gestion des nouvelles constructions en extension immédiate du centre-bourg. Préservation du centre ancien de Florac alliant mode d'habiter actuel et riche patrimoine architectural et paysager peu flexible aux transformations. Sauvegarde et remise en état des petits moulins ou des ouvrages hydrauliques qui ponctuent et s'égrènent dans la vallée.

	Les infrastructures de communication et des zones d'activités artisanales à proximité du centre-bourg	Mise au point d'une Règlement Local de Publicité pour veiller à atténuer l'impact du panneauage excessif en entrée Nord. Mise en place d'un alignement de sujets de hautes tiges complété d'un réseau de haies bocagères similaire au motif paysager qui structure l'espace agricole de fond de vallée, pour valorisation et amélioration de l'image en front de voie. Recul par rapports aux infrastructures routières et mise en œuvre d'une trame bocagères au niveau de ses abords immédiats. Implantation des zones de stockage à l'arrière du bâti, veillant à la qualité architecturale (volume, teinte colorimétrique et matériaux) et au traitement paysager.
--	---	--

3.3.2. La Vallée de la Mimente

La vallée de la Mimente s'encaisse entre les schistes du Bougès et ceux des reliefs du plan de Fontmort et du can de Tardonnenche. Cet axe historique de communication entre les Cévennes des Serres et des valats et le pied des Causses, est actuellement marqué par une voie de desserte incontournable du secteur, la route nationale N° 106. Cette vallée cévenole offre, dans un encaissement progressif des paysages de versants boisés dominés par des escarpements de schistes. Ses anciennes châtaigneraies sont mêlées à des boisements de hêtres puis de chênes. Des villages et hameaux regroupés et bâtis de schistes sont installés, essentiellement à l'adret, sur les pentes qui dominent la route nationale. De petites prairies s'étagent sous ces implantations bâties. Les châtaigneraies couvrent la majeure partie des versants alentours.

La vallée de la Mimente, long sillon encaissé dans les schistes entre Bougès et hautes terres des avant-causses, relie les Cévennes au pied des Causses. Avec ses châtaigneraies ancestrales ce haut lieu d'histoire et son chapelet de hameaux accrochés aux coteaux, offre un faciès typiquement cévenol.



La Vallée de la Mimente - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

LA VALLEE DU DE LA MIMENTE	Hameaux, mas et écarts concernés :
	La Salle Prunet
	La Borie
	Montvaillant
	Les Fougues
	La Valette
	Le Buisson

CARACTERES DE L'UNITE

Motifs paysagers naturels

- Encaissement d'une vallée schisteuse

De l'amont à l'aval, la rivière de la Mimente s'encaisse sur près de 300 m de dénivelé. La pente de la rivière reste régulière, avec quelques rapides au sein des passages rocheux.

Avec un profil assez ouvert au départ entre le col de Cassagnas et de Jalcestre, la vallée offre quelques replats en bord de coteaux plus étagés à l'adret. Elle s'enfonce de manière progressive et profonde au sein de schistes. Les sommets des croupes et les hauts versants sont alors hérissés de schistes. Entre le débouché du vallon de Sistre et l'arrivée sur le méandre au niveau de la Salle Prunet, la vallée devient un secteur de défilé où l'adret rocheux s'escarpe peu à peu. Enfin, la vallée s'élargit à la Salle Prunet avant de déboucher sur le bassin de Florac. C'est ainsi que la rivière jusqu'ici cachée au fond du valat redevient à la fois visible et accessible car bordée de petites prairies alluviales. Le tracé général de la Mimente, qui suit de vastes courbes offre en secteur amont des vues de qualité sur les hauteurs et les versants. En revanche en aval, la vue est rapidement obturée par l'étroitesse du défilé et l'avancée des serres qui rend la rivière méandreuse. Au débouché de la vallée à la Salle Prunet, nous découvrons les couronnes du Causses Méjean qui surplombent le secteur sur plus de 500m de dénivelé.

- Les boisements hérités de l'ancienne châtaigneraie

La châtaigneraie marque une vaste partie des pentes accessibles de la vallée et remonte à l'adret au cœur des valats affluents. Au sein de l'unité, ce verger, semble délaissé depuis l'exode rural, à l'instar du reste des Cévennes. Il retourne alors à l'état de boisement ou de taillis. A proximité des lieux de vie, quelques parcelles d'arbres matures à sénescents sont encore conduites en vergers.

Les secteurs rocheux et escarpés sont occupés par la bruyère, par des chênes et quelques résineux comme le pin noir par exemple.

En amont de la vallée de la Mimente, la châtaigneraie est colonisée par des hêtraies ainsi que par des bétulaies notamment en secteur de lisière.

En aval, nous retrouvons davantage de chênaies caractérisées par le chêne blanc qui remontent depuis les fonds de vallons et se mélangent au verger de châtaigniers.

La ripisylve qui borde de manière abondante la Mimente et les cours d'eau secondaires s'illustre par la présence de frênes et d'aulnes.

- Des plantations de résineux au sein des châtaigneraies de l'ubac

Le versant de l'ubac est marqué par des plantations de pins noirs, de Douglas et d'autres résineux qui s'insèrent au sein des châtaigneraies.

- Des prairies installées en fond de vallée sur certaines croupes et sous les hameaux

Au cœur des versants boisés, nous remarquons qu'un tiers des surfaces est ouvert et adopte un faciès de petites prairies ou de landes, notamment sur les parties hautes des versants délaissés.

Ces prairies étaient autrefois utilisées par la polyculture traditionnelle cévenole pour le pacage des moutons et des chèvres. Elles occupaient alors les fonds de vallées, les replats, les croupes et les parties

inférieurs des lieux bâtis. Ces prairies pouvaient emprunter une forme étagée, délimitée par des murets de pierre sèche.

Ce parcellaire était accompagné de bosquet et d'un maillage de frênes et pouvait être agrémenté de vieux châtaigniers le long des chemins et à proximité des lieux habités.



Patrimoine boisé à la Salle-Prunet - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers bâtis

- Un bâti cévenol marqué par le schiste et les galets de la Mimente

Le bâti traditionnel comprend généralement trois niveaux dont un se trouve semi-enterré compte tenu de la déclivité du versant et de l'implantation du bâti. Les constructions s'adaptent en effet, aux contraintes topographiques, aquatiques et solaires. Elles se veulent étroites, ne dépassant pas les 6 m de larges et hautes. Les toitures sont à deux pans et se terminent en croupe lorsque la construction prend une disposition en aile ou s'élargit. Les toitures sont traditionnellement couvertes de lauze de schiste. Elles ont cependant été pour la plupart remplacées par des tuiles en béton ou en terre cuite rouge ou par de l'ardoise. La caractéristique identitaire de l'unité paysagère reste encore la pente faible des toitures. En effet, les charpentes sont simplifiées pour limiter le risque de glissement des lauzes épaisses.

Les anciens bâtiments sont construits perpendiculairement aux courbes de niveau, répondant à l'organisation usuelle traditionnelle en Cévennes. Ainsi la partie basse était affectée aux animaux et aboutissait à une cave dans le rocher, l'étagé était réservé à l'habitation et communiquait avec les

terrasses latérales, tandis que le grenier était accessible depuis la partie supérieure du terrain. Ce dernier niveau au sein de la vallée de la Mimente n'est pas systématiquement affecté à l'élevage ancestral du ver à soie.

Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, l'orientation des façades par rapport à la pente se voit inversée, en raison de la meilleure qualité des matériaux de construction tels que la chaux. Ainsi les façades parallèles aux courbes de niveaux, vues depuis l'aval, rendent le bâti bien plus imposant. Au sein des villages organisés le long des axes de communication, l'égout de toiture s'aligne sur la rue.

Les murs quant à eux, sont bâtis en pierre de schiste. Cependant lorsque nous nous retrouvons à proximité de la rivière, nous observons une alternance avec des galets de rivière quasi systématique. Bon nombre de bâtiments ont été enduits, provoquant un manque d'homogénéité au sein de la vallée. En revanche, une certaine unité se manifeste à l'échelle de chaque écarts, hameaux et villages. Ce constat s'explique par l'organisation et l'implantation raisonnées du bâti d'origine, en fonction de la topographie et de la valorisation du terroir. A l'heure actuelle, cette lisibilité se perd en raison de l'enfrichement progressif des parcelles.

L'insertion de nouveaux bâtiments agricole, en dehors de la ferme de la Borie, n'a pas provoqué d'altération de ce paysage cévenole tourné vers la polyculture et en déprise agricole.

- Un passage régit par les châteaux

La vallée se présente comme un couloir de transit depuis l'époque néolithique, l'extrémité Ouest de la vallée est contrôlée par le château de Montvaillant fondé entre le XV^{ème} et XVI^{ème} siècle et remanié au XIX^{ème}.

- Les vestiges de l'ancienne voie ferrée

Au milieu du XIX^e siècle, le besoin de main-d'œuvre dans les mines de La Grand'Combe et le désenclavement de Florac comme sous-préfecture, ont contribué à la réalisation de la ligne de chemin de fer entre Florac et Sainte Cécile d'Andorge. Le développement de cette ligne s'est accompagné de la construction d'ouvrages d'art conséquents, de petites gares et le percement de tunnels. Cette ligne de chemin de fer en fond de vallée a été fermée en 1969 et une valorisation de ce parcours insolite par sa transformation en piste cyclable, pédestre et équestre est en cours.

- Implantation de l'habitat en versant Sud du Bougès

Les villages et les hameaux préfèrent une implantation en versant Sud du Bougès. Le développement d'une communauté humaine est déterminé dans cette vallée par un replat du relief ou par la présence d'une source. Les sites d'habitat s'éloignent de la rivière en fonction des opportunités topographiques et du développement au fil des époques. Ainsi quelques hameaux s'organisent à partir du pont, au niveau du piémont alors que d'autres, comme la Salle Prunet, utilisent une terrasse alluviale surélevée au cœur du dernier méandre de la Mimente pour y ménager une bande de jardins afin de se préserver de la montée des eaux. Certains hameaux s'installent sur un éperon rocheux, épousent le relief Sud et s'étagent en terrasses au-dessus de la rivière.

Dès que la rivière s'encaisse entre le versant méridional très pentu et le versant septentrional schisteux et déchiquetés, l'habitat se raréfie à quelques corps de fermes, comme à la Borie par exemple situé à 800m altitude sur le versant exposé au Nord.

- Implantation du bâti respectueuse du relief

Le bâti s'implante suivant les courbes de niveau. La densité et la mitoyenneté du bâti est alors dépendante du degré de déclivité.

Les hameaux installés en versant Nord au sein des combes ou des revers du relief vont présenter un faciès plus dispersé. Les bâtiments se regroupent par petites unités distantes les unes des autres connectées par un réseau de murets et de terrasses.

La Salle Prunet, qui apparaît comme le modèle traditionnel de village dense, s'est développé sur des terrains plats garantissant une organisation du bâti en fonction la trame viaire.

- **Une organisation éprouvée entre terroir agricole et habitat**

Les prairies et les cultures s'organisent en contrebas des villages et des hameaux. Lorsque la déclivité est forte, les terrasses cultivées ou non sont soutenues par un réseau de murets en pierre sèche. Les terrains situés au niveau supérieurs sont plus difficiles d'accès et offrent des terres ingrates. Ils sont le plus souvent envahis de genêts ou de rejets de châtaigniers et sont dédiés à la pâture.

Le fond de vallée qui présente un faciès étroit, se trouve généralement en secteur inondable. Il est alors réservé aux terres cultivables (maraichages).

La vallée de la Mimente propose ainsi une diversité de site d'implantation en fonction du modelé du relief contraignant encaissé dans les schistes.



Trame bâtie à la Salle-Prunet - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers et naturels :



Encaissement d'une vallée schisteuse



Les boisements hérités de l'ancienne châtaigneraie



Des plantations de résineux au sein des châtaigneraies de l'ubac



Des prairies installées en fond de vallée sur les croupes et sous les hameaux

Motifs urbains et bâtis :



Un bâti cévenol marqué par le schiste et les galets de la Mimente



Un passage régit par les châteaux



Les vestiges de l'ancienne voie ferrée



Implantation de l'habitat respectueuse du relief



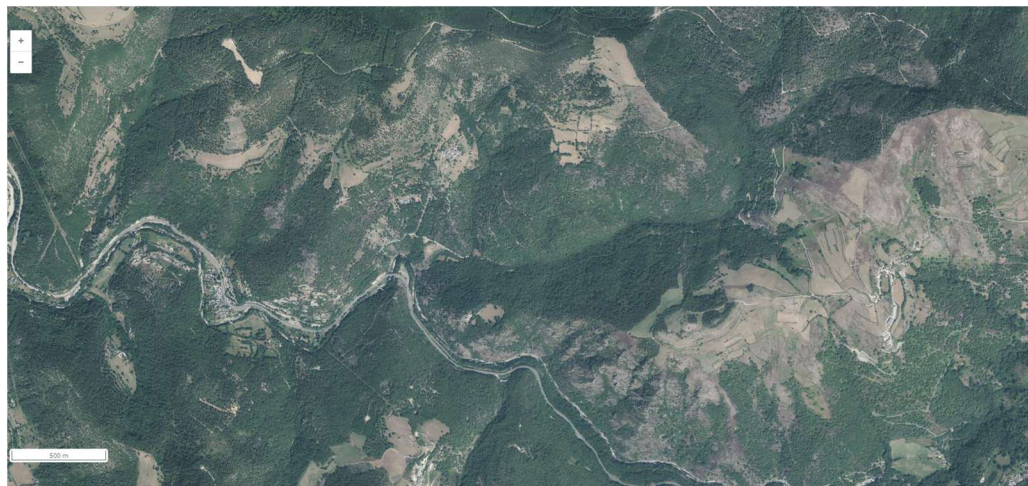
Une organisation éprouvée entre terroir agricole et habitat



EVOLUTION ET ENJEUX



Cliché de 1950 - Source : IGN.



Cliché de 2020 - Source : IGN.

Agriculture et boisements

- Maintien des espaces ouverts

Les espaces ouverts au sein du boisement témoignent du passé rural de la vallée. Outre leur valeur économique et agricole, ils mettent en valeur le petit patrimoine de murets et de terrasses et les sites bâtis. Au sein du secteur amont de la vallée et au niveau de la Salle Prunet, ces espaces ouverts garantissent l'ouverture visuelle sur des perspectives paysagères de qualité et un accès facilité à la rivière.

- Gestion de l'évolution des plantations monospécifiques de conifères

Les plantations sylvicoles monospécifiques de résineux et plus particulièrement de Douglas, tendent à banaliser les paysages des boisements naturels de feuillus qui caractérisent la vallée, ainsi que la

grande châtaigneraie ancestrale. La gestion de cette forêt doit s'orienter nécessairement vers une sylviculture à la fois irrégulière et douce, freinant le phénomène d'artificialisation du paysage et garantissant le retour des espèces de feuillus emblématiques de la vallée.

- **Valorisation de la châtaigneraie**

La châtaigneraie marque fortement la vallée de la Mimente, remonte sur les coteaux du Bougès et constitue le plus vaste ensemble castanéicole de la façade occidentale des Cévennes. Il s'agit également de la principale châtaigneraie du Parc National des Cévennes. Ce patrimoine culturel, doit par conséquent, être valorisé malgré les difficultés, pour l'intérêt qu'il suscite.

Ainsi, il serait pertinent pour le parc comme pour la châtaigneraie, de mener une action de valorisation ciblée le long des axes routiers et à proximité des hameaux et des fermes, depuis les points de vue identifiés préalablement.

- **Un héritage de paysage aménagés autour du petit élevage et de la châtaigneraie**

La vallée de la Mimente a hérité de paysage aménagé par l'économie vivrière cévenole. En témoignent notamment la grande châtaigneraie sur les bas versants et le maillage des hameaux avec les petits espaces ouverts de production agricoles. Les nombreuses ruines des lieux-dits, situées en partie centrale de la vallée, plus spécifiquement sur le versant ubac, prouve que la vallée devait être davantage habitée lors des fortes densités de population cévenole.

Alors que l'ouverture vers l'industrie minière a contribué au maintien des populations rurales dans leur hameau d'origine, lors des mutations du début du XX^{ème} siècle, lorsque l'agriculture ne subvenait plus aux besoins, cette transformation de mode de vie a eu tendance à déstructurer l'organisation des terroirs agricoles. Les terrains les plus éloignés des pôles d'habitat sont en effet, pour la plupart retourner à l'état de friche ou de boisement spontané.

Il conviendrait par conséquent d'entretenir les châtaigneraies de bas de versants, afin de freiner la fermeture du couvert végétal et de pérenniser le caractère identitaire du secteur. Il serait également question de maintenir une forme d'écopastoralisme pour limiter l'enfrichement et le développement de boisement spontané.

- **Le maintien du petit élevage de caprins et d'ovins**

La vallée de la Mimente s'illustre toujours par la présence d'un petit élevage ovin et caprin. Ces petits troupeaux pâturent en contrebas des hameaux et dans la vallée. En été, ils remontent sur les parcours du versant méridional du Bougès. Le maintien de cette activité agricole pastorale est à conserver puisqu'il garantit l'entretien des espaces ouverts.

- **L'enfrichement des prairies inaccessibles**

Des marques d'enfrichement sont visibles sur les espaces de prairies éloignés des lieux bâtis et investissant les parties supérieures des versants. Les genêts, les fougères et la bruyère colonisent les espaces délaissés, rapidement rejoint par le pin sylvestre et le pin noir. En amont sur les pentes de l'adret, les bouleaux redescendent en boqueteaux épars en limite de hêtraie notamment. Un entretien des parties supérieures des versants pourrait être envisagé afin de freiner l'enfrichement progressif de ce secteur. Cette mesure pourrait d'ailleurs être complétée par une alternance de feuillus et de

conifères plus enrichissant d'un point de vue naturel et paysager (résistances, services écosystémiques rendus). La sylviculture ainsi pratiquée devrait garantir le retour des feuillus, la création d'une ambiance forestière plus naturelle, avec des sujets à différents stades de maturité, limitant à terme, les coupes à blanc.

Patrimoine urbain et bâti

- Préservation de la qualité des sites bâtis et du caractère groupé

Nous observons la tendance actuelle à un étalement pavillonnaire au sein même de l'espace agricole autour des sites bâtis. Ce processus entraîne une banalisation du caractère architectural et paysager des hameaux alors qu'ils étaient organisés selon une logique de groupement pour préserver ces terres agricoles.

Les hameaux constituent des points focaux au sein du paysage. Leur dénaturation est préjudiciable pour le paysage global de la vallée. Par conséquent, il convient de rompre avec la logique d'étalement sur les terrains agricoles commune aux opérations pavillonnaires, en privilégiant une organisation regroupée ou en tirant profit des dents creuses et des interstices qui apparaissent entre les zones bâties et les zones agricoles.

- Protection paysagère des espaces ouverts sur la vallée de la Mimente

Les sites de débouchés des valats affluents à la Mimente, sont sensibles car très ouverts et donc perceptibles depuis de nombreux points de vue. Ils forment les premiers plans des perspectives offertes sur les vallons. Ils présentent d'autre part des terrains agricoles urbanisables et sont aujourd'hui sollicités par la construction. Ces sites d'entrée de vallon doivent être particulièrement préservés. Les éventuelles extensions des hameaux doivent être réalisées en continuité de l'implantation du bâti ancien, sans empiéter sur les espaces agricoles.

- Mise en valeur du petit patrimoine

Nous notons une restauration relativement dynamique des maisons d'habitations sur le secteur de vallée. Par la même occasion, il convient de préciser que la vallée connaît également une tendance à l'étalement urbain, autour des villages et des hameaux notamment. Le petit patrimoine composé de bâtiments agricoles traditionnels, de clèdes, de murets et de terrasses, composent une référent identitaire culturel et paysager de qualité. Il est en comparaison des maisons d'habitation moins bien entretenu. Des actions spécifiques nécessaires à sa restauration doivent être mises en place.

- Une banalisation de l'identité des villages et des hameaux

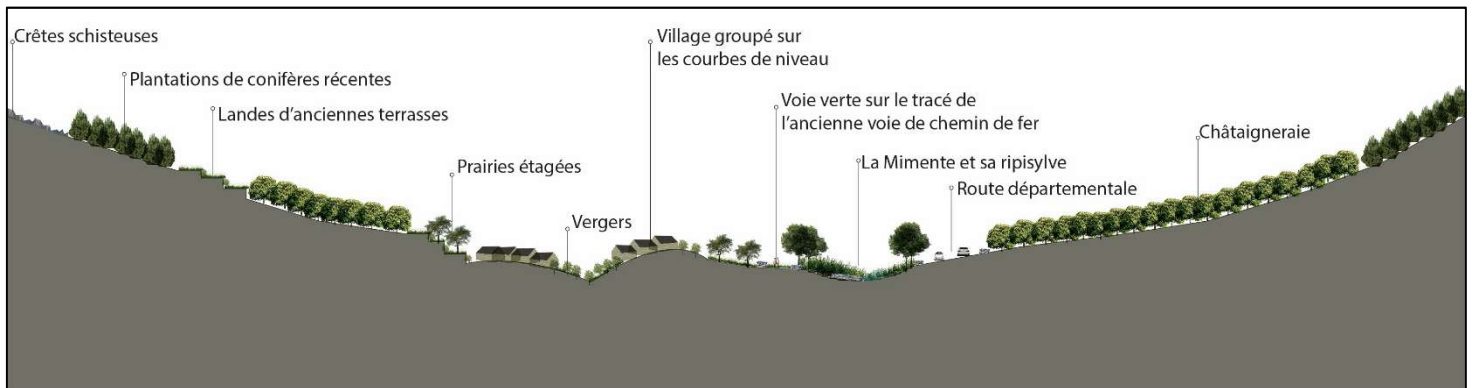
Nous assistons au niveau de la Salle Prunet à un processus d'étalement urbain, avec des constructions de plus en plus éloignées du pôle d'habitat initial. Ce mitage s'explique par la facilité d'accès depuis la route nationale 106. Ce phénomène de dispersion peut se trouver mieux intégré et plus contenu pour les autres villages et hameaux, sous la forme de lotissement notamment.

La taille et le volume de ces nouvelles constructions n'ont que peu de rapport avec le mode d'implantation et le bâtiment d'origine qui ont marqué le caractère architectural de la vallée jusqu'au début du XX^{ème} siècle.

A la Salle Prunet, la taille de l'habitat récent, même s'il correspond à celle des maisons du village se situe en rive droite de la Mimente, à l'écart et en rupture de l'organisation spatiale du tissu bâti initial du village.

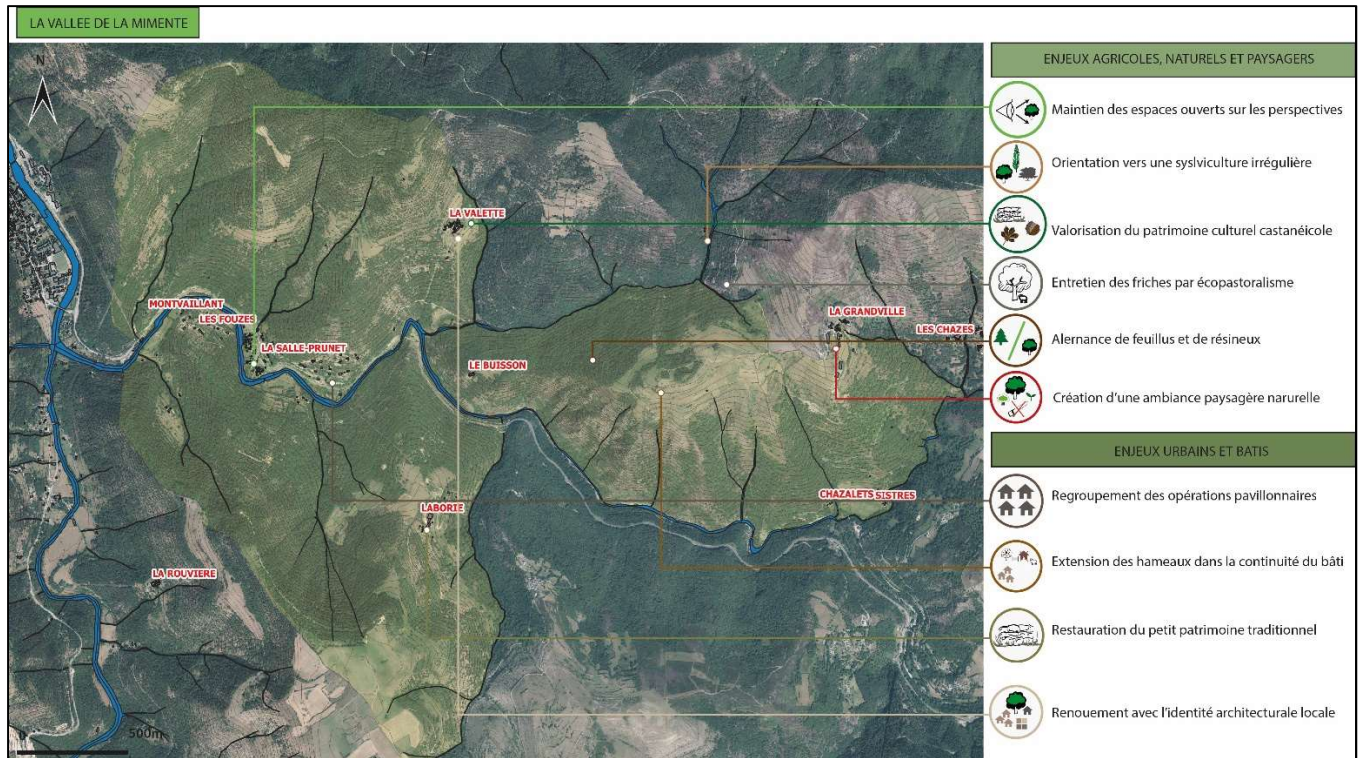
Les bâtiments anciens, lorsqu'ils sont isolés, mettent en évidence une intégration de qualité au sein de leur lieu d'implantation, en rapport immédiat avec l'organisation du territoire/terroir. Au cœur de cette vallée habitée notamment au niveau du secteur de Florac, nous notons une certaine banalisation de l'identité des lieux bâti modestes (choix des enduits, matériaux de couverture) qui se manifeste parallèlement aux efforts de restaurations du bâti avec des matériaux traditionnels. Cette banalisation est notamment le résultat de la mise en œuvre de produits standardisés formulés par l'industrie.

Par conséquent, un soin particulier doit être porté sur le choix d'implantation des futures extensions des hameaux. Elles doivent se fondre dans le paysage et dans les constructions existantes notamment en matière de taille et d'orientation. Les écarts doivent être évités pour conserver le caractère regroupé des villages. Afin de contrecarrer la standardisation du style architectural, il conviendrait de renouer avec les volumes, les teintes et les matériaux vernaculaires qui font l'identité des villages et des hameaux.



SYNTHESE DE L'UNITE :

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX



ENJEUX AGRICOLES, NATURELS ET PAYSAGERS

	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
LA VALLEE DE LA MIMENTE	Les espaces ouverts	Maintien des espaces ouverts à la Salle-Prunet afin de garantir l'ouverture visuelle sur des perspectives paysagères de qualité et un accès facilité à la rivière.
	Evolution des plantations monospécifiques de conifères	Gestion et orientation de la forêt vers une sylviculture irrégulière et douce, freinant le phénomène d'artificialisation du paysage et garantissant le retour des espèces de feuillus emblématiques de la vallée.
	La châtaigneraie, marqueur de l'unité	Valorisation du patrimoine culturel malgré les difficultés rencontrées. Valorisation ciblée de la châtaigneraie le long des axes routiers et à proximité des hameaux et des fermes, depuis les points de vue identifiés.
	Un héritage de paysage aménagé autour du petit élevage et de la châtaigneraie	Entretien des châtaigneraies de bas de versants, afin de freiner la fermeture du couvert végétal et de pérenniser le caractère identitaire du secteur. Maintien de l'écopastoralisme pour limiter l'enrichissement et le développement de boisement spontané.
	Le petit élevage de caprins et d'ovins	Conservation de l'activité agricole pastorale pour garantir l'entretien des espaces ouverts.

	L'enfrichement des prairies inaccessibles	Entretien des parties supérieures des versants afin de freiner l'enfrichement progressif de ce secteur. Alternance de feuillus et de conifères pour garantir une richesse naturelle et paysagère. Pratique d'une sylviculture garantissant le retour des feuillus. Création d'une ambiance forestière plus naturelle, avec des sujets à différents stades de maturité pour limiter les coupes à blanc.
--	--	---

ENJEUX URBAINS ET BATIS

	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
LA VALLEE DE LA MIMENTE	La qualité des sites bâtis et du caractère groupé	Rupture avec la logique d'étalement des opérations pavillonnaires sur les terrains agricoles, en privilégiant une organisation regroupée ou en tirant profit des dents creuses et des interstices qui apparaissent entre les zones bâties et les zones agricoles.
	Les espaces ouverts sur la vallée de la Mimente	Préservation des sites d'entrée de vallon. Réalisation des extensions de hameaux en continuité de l'implantation du bâti ancien, sans empiéter sur les espaces agricoles.
	Le petit patrimoine	Mise en œuvre de campagnes de restauration du petit patrimoine à travers l'action d'associations locales.
	Une banalisation de l'identité des villages et des hameaux	Soin particulier sur le choix d'implantation des futures extensions des hameaux pour se fondre dans le paysage et dans les constructions existantes (taille et orientation). Réduction des écarts pour conserver le caractère regroupé des villages. Renouement avec les volumes, les teintes et les matériaux vernaculaires qui font l'identité des villages et des hameaux, afin de contrecarrer la standardisation actuelle du style architectural.

3.3.3. Le versant Sud du Bougès

Composé majoritairement de schistes, ce versant descend en croupes et pentes raides jusqu'aux abrupts qui surplombent la vallée encaissée de la Mimente. Cet adret présente une mosaïque de paysages ouverts, liée à une occupation du sol diversifiée (landes, pâturages, boisements, châtaigneraies). Il s'agit d'une déclinaison altitudinale des paysages des serres et des valats cévenols.

De vastes landes et une mosaïque de milieux, héritées de l'économie agricole traditionnelle cévenole parcourent le versant Sud. Les pentes de l'adret offrent une succession de paysages cloisonnés par des serres et des valats. La mosaïque d'espaces ouverts et de boisements varie selon l'exposition, le degré de pente et le dynamisme agricole des hameaux.

Des petites prairies ponctuent encore certains versants, tandis que de vastes landes descendent depuis les crêtes. Les boisements s'étagent depuis les anciennes châtaigneraies des bas versants jusqu'aux hêtraies et pinèdes des sommets. L'exode rural a entraîné une déprise majeure des parcours et des pâturages sur ces paysages cévenols d'altitude. Les surfaces de landes et de boisements ont progressé au détriment de l'activité agricole. L'élevage de petits troupeaux ovins et caprins entretient actuellement les paysages ouverts des landes sommitales, des pâturages situés sur les pentes autour des hameaux agricoles.

Des petits hameaux de schistes ponctuent de part en part l'ensemble du versant à l'adret. L'exposition et les maigres replats du relief déterminent leurs conditions d'installations. Implantés à mi-pente, dans les vallonnements qui rejoignent la vallée de la Mimente, nous pouvons distinguer Mijavols, Pierrefort, Les Vernèdes, Les Chases, La Grand Ville, Le Bougès, Currières, La Roche, Vieljouve. Ces hameaux développent un terroir à l'amont et à l'aval en fonction du relief et offrent des vues de qualité sur les Cévennes.



Le versant Sud du Bougès - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

VERSANT SUD DU BOUGÈS	Hameaux, mas et écarts concernés :
	La Salle Prunet
	La Grandville
	La Valette
	Les Vernedès
	Les Chasses

CARACTERES DE L'UNITE

Motifs paysagers naturels

- Une succession de valats recoupant le versant

Le versant est recoupé par une succession de valats qui le compartimentent en de nombreux sites bien individualisés. Le vallon du Sistre est le principal sillon qui vient entailler ce versant. Il forme parallèlement au cours de la Mimente, un site particulier par son ampleur et son profond recul. Ce valat est encaissé dans une petite gorge sous le hameau de Pierrefort. De larges pentes de landes et de pâturages s'ouvrent sur le haut de ses pentes méridionales.

À l'échelle des valats, les ruisseaux sont discrets et peu accessibles, perdus au fond de talwegs encaissés. Le vallon de la Mimente fait toutefois exception avec son talweg assez ouvert, marqué par un ruban de petites prairies

- Une progression rapide et récente des boisements sur la partie Est du versant

Tandis que l'activité agricole s'est maintenue sur le versant occidental, le secteur oriental a rencontré dès les années 60 un processus de fermeture des milieux. La progression de la forêt s'est opérée au détriment du développement des landes d'altitude. Cette forêt est constituée de pineraies et de hêtraie en provenance des plantations d'essences résineuses au sein des parcelles privées et des boisements domaniaux. Ainsi des boisements composés de conifères sont venus remplacer de manière significative les landes sur les crêtes. Aujourd'hui les hameaux situés sur les hauteurs des versants sont entièrement cernés par la forêt. Les pineraies visibles jusqu'aux crêtes ont tendance à coloniser les sommets des versants de l'adret.

- Des forêts domaniales et des plantations de conifères

Sur les secteurs Ouest et Est du versant, les bois de hêtres occupent spontanément les sommets des versants. Ils descendent, avec quelques bosquets de bouleaux, jusqu'au châtaigneraies. La partie orientale du versant, très boisée, est couverte par la forêt domaniale du Bougès et par de nombreuses parcelles privées plantées plus récemment d'épicéas et autres essences résineuses. Ces plantations monospécifiques viennent fermer certains secteurs de vallons et de sommets. Leurs lisères géométriques et leurs couverts foncés contrastent fortement avec la couverture forestière des hêtraies et les espaces ouverts des landes.

- Un étagement de châtaigneraies, de pâturage et de grande lande

D'anciennes châtaigneraies ponctuent les pentes Sud et Ouest du versant. Elles remontent le long des principaux vallons aménagés par l'agriculture traditionnelle cévenole agrémentées par quelques lignes de murets en pierre sèche. Des paysages ouverts persistent dans le vallon du Sistre et autour des principaux hameaux, alors que les hauts versants de l'Ouest du massif sont aujourd'hui entièrement reboisés. Des petites prairies s'étirent en continuité des lieux habités, sur les replats ou modelées par les lignes de talus ou encore au contact des murets d'épierrage lorsque les pentes sont plus soutenues. Au-dessus du vallon du Sistre et jusque sous le Signal du Bougès, les hauts de versants sont couverts de landes à callune et bruyère jusqu'à la crête.

- Une châtaigneraie constituée d'anciens vergers résistants

Le couvert de la châtaigneraie au niveau des bas versant marqué par de nombreux sujets âgés semble se maintenir à un état convenable. La châtaigneraie évolue naturellement avec quelques travaux

d'entretiens aux abords immédiats des hameaux et des écarts. Lorsqu'elle entre en contact avec la hêtraie, les châtaigniers sont concurrencés en altitude par les bouleaux et les hêtres.

- **Des paysages ouverts entretenus et maintenus autour du vallon du Sistre**

Autour des hameaux, les prairies semblent convenablement entretenues, comme en témoignent le versant du Sistre, les abords de la Valette. Les vastes paysages de landes en amont du ruisseau du Sistre paraissent plutôt entretenus et pérennes grâce à un pacage extensif.



Patrimoine arboré et agricole à La Valette - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers bâtis**- Une exposition Sud recherchée pour l'implantation des hameaux.**

L'ensemble des hameaux ont veillé à systématiquement s'installer suivant une exposition Sud-Est. Les hameaux soumis à des contraintes topographiques rigoureuses se sont implantés sur des replats, à mi-versant, au sein de secteurs abrités des vents froids qui soufflent aux sommets et s'engouffrent par les cols. Nous remarquons que quelques sites bâtis isolés ont privilégié une installation en fond de thalweg.

- Des lignes de bâti parallèle aux courbes de niveaux et des regroupements d'écarts sur les croupes

Les hameaux s'illustrent par un bâti regroupé. Nous distinguons deux types de morphologies idéalement adaptés aux contraintes topographiques. Sur les valats axés Nord/Sud, les hameaux présentent un aspect compact et ramassé puisqu'ils sont implantés sur des croupes d'interfluve à la recherche d'une exposition Sud. Sur les versants exposés Sud, les hameaux s'implantent parallèlement aux courbes de niveau, soit de manière linéaire au-dessus du chemin d'accès soit le long d'une rue étroite. Des constructions récentes ou des annexes peuvent venir compléter ces deux rangées de bâti parallèles. Ces hameaux à la morphologie linéaire sont souvent incurvés autour d'une ligne de thalweg relativement concave. Le cours d'eau qui coule en son creux détermine alors l'implantation humaine.

- Des hameaux isolés, implantés sur les pentes des valats qui parcourent les versants

Le versant Sud du Bougès présente la particularité d'être ponctué de hameaux isolés à l'instar des versants cévenoles. Les quelques hameaux, écarts et mas qui constituent la trame bâtie de cette unité sont implantés au sein des vallons qui viennent inciser le versant. Ces hameaux présentent des dimensions restreintes, ne dépassant pas la vingtaine d'habitations. Ils s'installent sur les pentes sud du vallon du Sistre ou pour les plus modestes, à l'amont des valats qui incisent la partie orientale du massif. L'échelle des hameaux suit une logique de proportionnalité. La dimension du hameau est en effet déterminée par le potentiel du terroir traditionnel qui s'organisait autour de l'économie castanéicole et de l'élevage de caprin ou d'ovin.

Les implantations humaines se répartissaient ainsi de manière équitable afin de bénéficier des ressources prodiguées par l'étagement du terroir. Ainsi réparties, les populations de ces hameaux pouvaient alors tirer profit des châtaigniers en bas de versants et des prairies, landes et boisements en secteur sommital. Ces sites bâtis s'illustrent par un aspect isolé, en raison de la configuration accidentée du versant et de l'éloignement respectif.

- Installation des hameaux entre prairies de pâturage et châtaigneraies

L'implantation des hameaux s'ordonne en limite supérieure de la châtaigneraie, lorsque le verger nourricier laisse sa place aux prairies sur les pentes. Lorsque l'activité agricole s'est maintenue, les hameaux sont systématiquement encadrés de bandes de prairies. Ces aires de pâturage, détournées par des murets de pierre sèche et par une maille de talus couverts de feuillus, tendent à se prolonger sur des niveaux similaires aux hameaux d'altitude. Les hameaux situés à l'amont des vallons, sont progressivement encadrés par des boisements en raison de leur isolement et de la déprise agricole à ce gradient altimétrique.

- **Des chemins en impasse vers les hameaux**

Le versant présente la particularité d'être desservi par une série de voies étroites et de chemins qui remontent les vallons, pour se finir en impasse sur les derniers hameaux. Un réseau entrelacé de chemins d'exploitation bordés de pierre sèche aux abords des hameaux garanti l'accès aux landes, prairies et boisement en amont.

- **Des chemins de crêtes sur le tracé des drailles**

Les crêtes sont parcourues par d'anciennes pistes empruntées par les troupeaux transhumants, utilisées de nos jours comme sentiers de randonnées ou comme pistes pastorales et sylvicoles. L'ouverture des vues paysagères depuis ces crêtes reste fonction de la fermeture du couvert boisé. Remontant parfois jusqu'au sommet, les boisements ont tendance à occulter le parcours panoramique sur le Mont Lozère.

- **Un bâti modeste et imbriqué**

En règle générale, le corps d'habitation est construit à partir d'un plan rectangulaire relativement compact. Mesurant une dizaine de mètre de long pour 7 mètres de larges, le corps d'habitation s'élève sur 2 niveaux ou 3 lorsque la pente s'accroît. Les anciens bâtiments de remises ou d'étables sont étroits et longs et sont implantés perpendiculairement à la pente. Les ouvertures, quant à elles sont de petites dimensions et sont plus hautes que larges. Le rez-de-chaussée donnait traditionnellement sur la rue, tandis que la cour était réservée aux animaux. L'étage était alors occupé par les pièces de vie. Une certaine hétérogénéité ressort lorsque nous comparons les gabarits des bâtiments au sein des différents hameaux. Enfin, les volumes annexes tels que les remises fermées, pouvaient être accolés au bâtiment principal. Leurs dimensions variables contribuaient ainsi à renforcer l'effet de masse du tissu bâti.

- **La lauze et le schiste**

Les hameaux offrent des ensembles bâtis unitaires, à l'architecture sobre voire austère, composés de schiste et surmontés de toitures en lauze. La maçonnerie traditionnelle est constituée de pierre apparente de schiste, aux teintes sombres. Elle concernait alors aussi bien le bâtiment principal que les remises. Nous pouvons également retrouver au sein de cette unité, des maisons enduites au mortier de chaux de teintes moins sombres. L'essentiel des toitures observe une pente de 70%, elles sont dotées de deux pans et sont couvertes de lauze de schiste. Au sein des hameaux au bâti ancien compact et percé par des petites ouvertures, se mêlent des constructions plus élevées, orientées au Sud, agrémentées de façades enduites, restaurées au cours du XX^{ème} siècle.

- **Une réhabilitation de qualité du bâti traditionnel**

Dans les hauts hameaux, le bâti ancien semble à la fois bien entretenu et restauré. Quelques travaux sont en cours au sein des hameaux. Cependant quelques bâtiments agricoles peuvent présenter un état d'abandon. La plupart des hameaux ont pu voir se construire quelques maisons dans les années 1970/1980 même si leur nombre reste limité.

- **La présence de hangars et de bâtiments agricoles récents**

Les hameaux de cette unité comportent du bâti traditionnel qui s'entremêle à quelques constructions récentes. Ces maisons d'habitation ont parfois été construites dans un style sans grand rapport et respect du style architectural du bâti traditionnel. Au hameau de La Grand-Ville par exemple, ce phénomène contribue à une certaine banalisation et standardisation du paysage. Ces constructions

installées à proximité immédiate des implantations villageoises traditionnelles altèrent parfois légèrement la silhouette générale de ces hameaux. Dans les hameaux du vallon du Sistre où l'élevage s'est maintenu, quelques hangars agricoles au bardage métallique ont été installés en continuité des hameaux. Leurs implantations suivent les linéaires de bâti existant et s'organisent sur des plateformes au-dessus ou en-dessous des bâtiments traditionnels. Ces constructions d'échelles imposantes sont orientées parallèlement aux courbes de niveau. Elles sont globalement assez peu perceptibles en montant sur les hameaux. La pente, la présence d'arbres, tout comme la silhouette linéaire et le caractère groupé du bâti qui accompagnent l'implantation de ces nouvelles structures contribuent à estomper leur présence dans le paysage.



Trame bâtie à La Valette - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers et naturels :



Une succession de valats recoupant le versant



Une progression rapide et récente des boisement sur la partie Est du versant



Des forêts domaniales et des plantations de conifères



Un étagement de vergers, de châtaigneraies, de pâturages et de grandes landes

Motifs urbains et bâtis :



Une exposition Sud recherchée pour l'implantation des hameaux



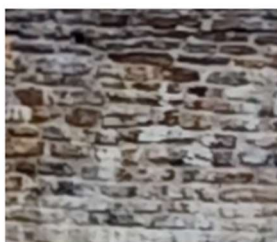
La lauze et le schiste et la réhabilitation du bâti traditionnel



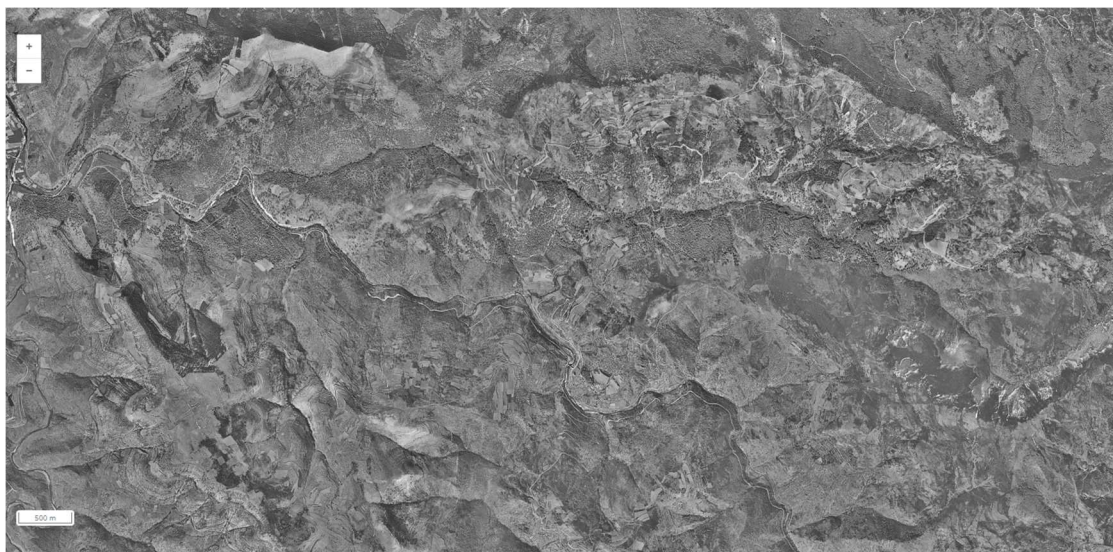
Des hameaux isolés, sur les pentes des valats sur les versants



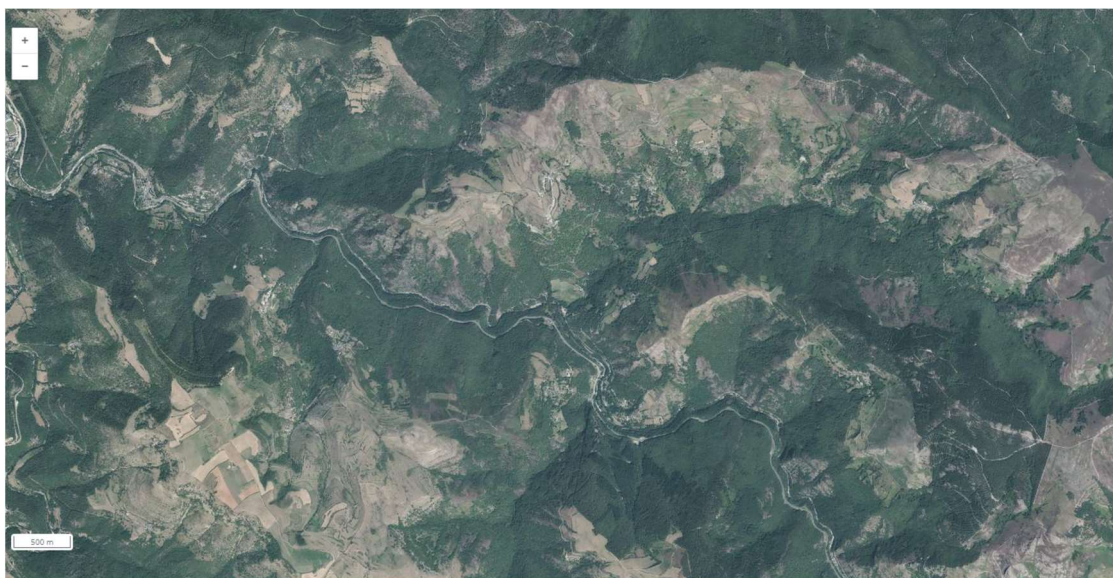
Installation des hameaux entre prairies de pâturage et châtaigneraies



EVOLUTION ET ENJEUX



Cliché de 1950 - Source : IGN.



Cliché de 2020 - Source : IGN.

Agriculture et boisements

- Maintien des landes et des prairies basses

Le caractère ouvert des paysages du versant adret du Bougès apparaît comme un marqueur local significatif. Les landes à bruyère tout comme les prairies qui jouxtent les abords des hameaux sont à référencer comme patrimoine paysager identitaire. A ce titre, il convient de les préserver et de les valoriser. Il convient idéalement de lutter contre la fermeture progressive du paysage autour de

certaines hameaux. Cette fermeture contribue en effet, à la disparition de la lisibilité des sites bâti au sein du grand paysage.

- **Valorisation des paysages de la châtaigneraie**

La châtaigneraie qui s'ordonne sur les secteurs d'adret jusqu'à l'étage des 800 /900 mètres, couvre presque l'entièreté des bas versants. Elle forme le cadre de paysage qui accompagne les parties aval des prairies. Il s'agit d'un élément identitaire des paysages du Bougès qui compte parmi les secteurs à valoriser et préserver en priorité.

- **Contrôle et évolution des plantations monospécifiques**

Les parcelles de plantations monospécifiques composées de conifères contrastent fortement avec le patrimoine naturel des hêtraies. Les boisements de conifères présents sur les crêtes ou dans les vallons cloisonnent l'espace et ferment des vues de qualité. Au lieu de déprise agricole, la fermeture du couvert forestier tend aussi à faire disparaître certains sites bâtis du paysage. Ainsi certains boisements mériteraient d'être éclairci. De plus la sélection d'une variation d'essences de feuillus et de conifères présenterait un intérêt en matière de qualité des paysages et de services écosystémiques rendus. Il en va de même pour la gestion des boisements en futaie irrégulière qui garantirait le maintien d'un couvert constant sur les sols forestiers.

Patrimoine urbain et bâti

- **Un patrimoine archéologique développé et de nombreux ouvrages traditionnels cévenols**

Des ponts massifs composés de schistes franchissent les thalwegs et les ruisseaux aux abords des hameaux. Quelques clèdes en pierre sont implantées au sein des châtaigneraies non loin des lieux d'habitation. Des murets de pierre de schiste viennent également former les terrasses des habitations. La transition entre l'espace agricole et bâti se formalise au travers de la maille de talus et des murets d'épierrage qui soulignent les prairies. Sur les pentes exposées au Sud, nous retrouvons des ruchers troncs qui sont installées à proximité des lieux habités, sur les terrasses notamment. Traditionnelles des Cévennes, ces ruches confectionnées dans des troncs évidés de châtaigniers, cerclés de fer et recouverts par une dalle arrondie en schiste sont à préserver en priorité. D'ailleurs quelques dalles de schiste ponctuent encore les bordures de chemins qui longent les fonds des valats, ce trait de caractère paysager est également à sauvegarder.

- **Restauration et préservation du patrimoine bâti et des petits ouvrages de soutènements**

Comprenant qu'un faible pourcentage de sites bâtis, l'unité s'illustre par des campagnes de restauration de qualité, préservant le caractère de ces lieux emblématiques des Cévennes. La gestion de la construction a su maintenir le motif identitaire des hameaux regroupés, en encourageant notamment la restauration du patrimoine vernaculaire. De plus, les prairies sont structurées par un maillage de talus et de murets d'épierrage qu'il convient de sauvegarder, puisqu'il participe tout comme les anciennes châtaigneraies installées sur les secteurs de pente, à l'affirmation du caractère des paysages cévenols d'altitude.

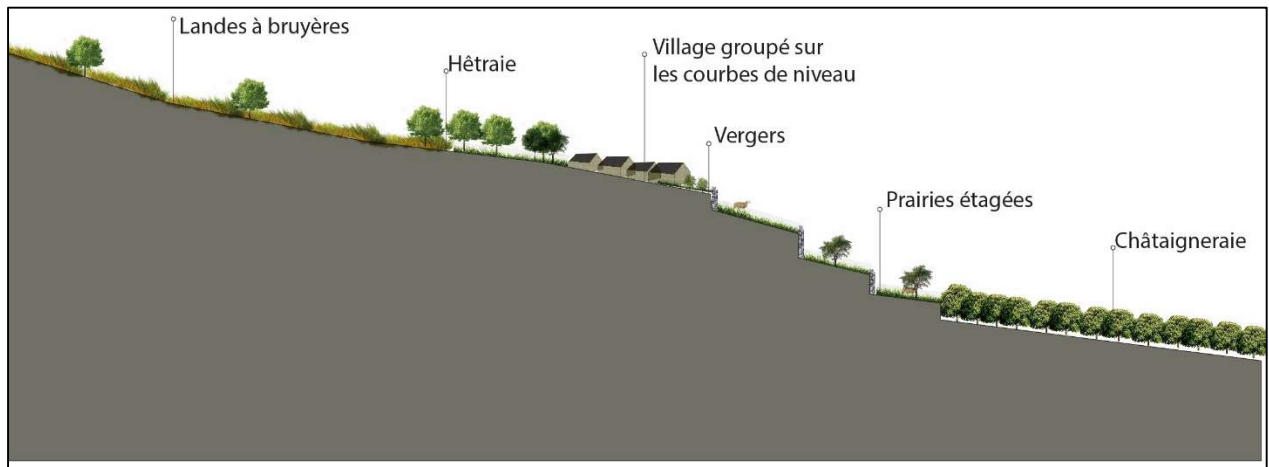
- **Valorisation des éléments du patrimoine vernaculaire**

Nous avons pu nous rendre compte au fur et à mesure de notre arpentage du territoire que de nombreux moulins, petits ouvrages et clèdes présentent un état de ruines. Il conviendrait de restaurer les éléments situés à proximité immédiate des chemins d'accès, et de prioriser cette restauration par des travaux de couverture.

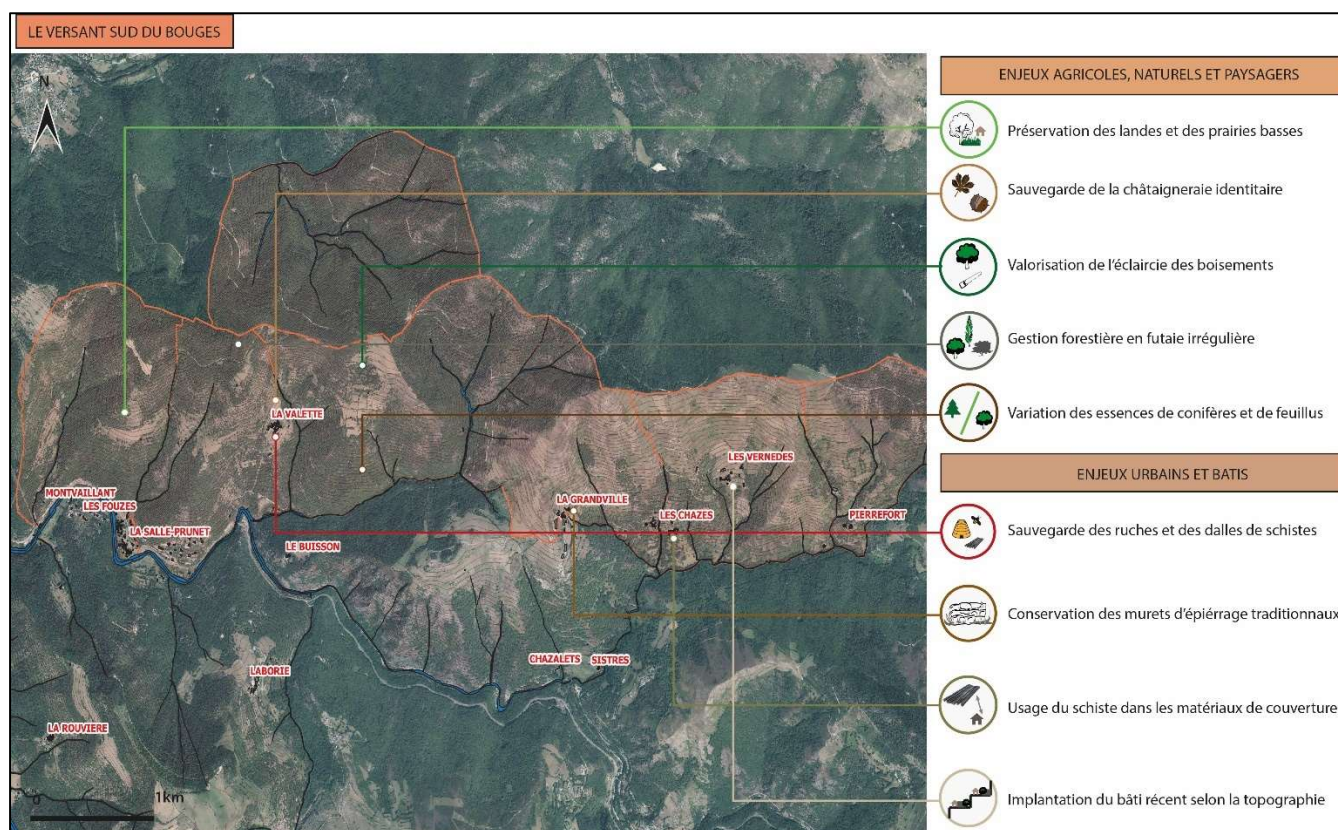
- Insertion paysagère des constructions récentes et des hangars agricoles

Sur les versants du vallon de Sistre, les hangars agricoles présentent une cohérence architecturale avec le tissu bâti traditionnel de faible qualité. Même s'ils sont intégrés au sein du paysage éloigné, il propose en perception rapprochée des volumes en inadéquation avec les échelles du bâti ancien des hameaux ou des écarts. Pour palier et estomper ce point noir paysager, il conviendrait de planter des essences propres au paysage rural cévenol à savoir des châtaigniers, des noyers ou des frênes.

Quelques constructions récentes présentent le même inconvénient, notamment au sein du hameau de la Grand-Ville. Elles ont tendance à standardiser et banaliser le paysage. Pour conserver le caractère groupé des sites bâtis typiques de l'unité, il conviendrait de sensibiliser toutes nouvelles constructions aux typologies traditionnelles d'implantation et aux marqueurs paysagers et architecturaux locaux.



SYNTHESE DE L'UNITE :



CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX

ENJEUX AGRICOLES, NATURELS ET PAYSAGERS

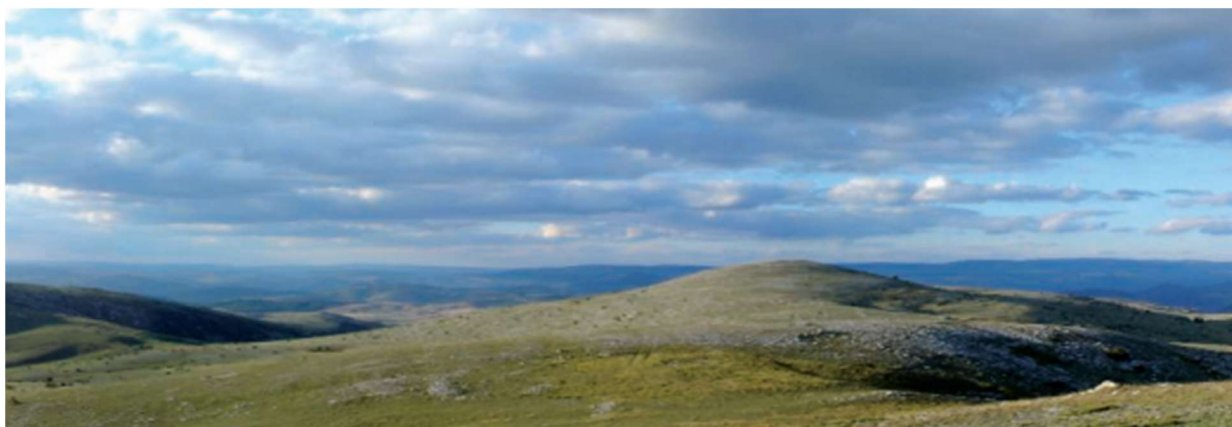
	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
VERSANT SUD DU BOUGES	Les landes et des prairies basses	Préservation et valorisation des prairies basses et des landes. Lutte contre la fermeture progressive du paysage autour de certains hameaux. Réduction du risque de fermeture et de disparition de la lisibilité des sites bâti au sein du grand paysage.
	Les paysages de la châtaigneraie	Valorisation et préservation de la châtaigneraie comme élément identitaire des paysages du Bougès.
	Les plantations monospécifiques	Eclaircie des boisements. Sélection d'une variation d'essences de feuillus et de conifères afin de garantir la qualité des paysages et les services écosystémiques rendus. Gestion des boisements en futaie irrégulière pour maintenir un couvert constant sur les sols forestiers.

ENJEUX URBAINS ET BATIS

VERSANT SUD DU BOUGES	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	Un patrimoine archéologique développé et de nombreux ouvrages traditionnels cévenols	Sauvegarde des ruches traditionnelles confectionnées dans les troncs évidés de châtaigniers, recouverte de dalle de schistes. Conservation et entretien des dalles de schistes le long des chemins des valats.
	Le patrimoine bâti et des petits ouvrages de soutènements	Sauvegarde du maillage de talus et de murets d'épierrage qui structurent les prairies et participent à l'affirmation du caractère des paysages cévenols d'altitude.
	Les éléments du patrimoine vernaculaire	Restauration des éléments situés à proximité immédiate des chemins d'accès. Prioriser les travaux de restauration des matériaux de couverture.
	Les constructions récentes et des hangars agricoles	Plantation des essences propres au paysage rural cévenol à savoir des (châtaigniers, noyers, frênes). Sensibilisation à toutes nouvelles constructions aux typologies traditionnelles d'implantation et aux marqueurs paysagers et architecturaux locaux.

3.3.4. Le Mont Gargo et le Méjean Oriental

Il s'agit d'un vaste secteur d'altitude installé sur le rebord est du Causse Méjean. Les altitudes et les pentes y sont plus marquées que sur tous les autres secteurs du Méjean. Le relief est creusé par d'imposants vallons, et dolines, tandis que quelques secteurs présentent des petits escarpements rocheux. La partie centrale de l'unité, dominée par le sommet pelé du mont Gargo est un des lieux les plus retranchés et sauvages du causse. Ces grands monts caillouteux couverts de maigres pelouses offrent un des paysages les plus emblématiques du causse Méjean nu. Au Nord de ces monts qui entourent le mont Gargo, les altitudes sont plus basses et le paysage plus collinaire. Le causse y est actuellement exploité par de grosses fermes isolées, desservies par la route et par le réseau d'alimentation en eau. De grandes plantations de pins noirs coiffent les croupes les plus imposantes.



Mont Gargo et Méjean Oriental - Source : Atlas des Paysages du Parc National des Cévennes.

MONT GARGO ET MEJEAN ORIENTAL	Hameaux, mas et écarts concernés :
	Jalses de Croupillac
	La Bastide
	Le Pradal
	Les Pradelles
	Valbelle

CARACTERES DE L'UNITE

Motifs paysagers naturels

- **Une unité de paysage marquée par un fort gradient altitudinal**

Cette unité de paysage du causse Méjean nu, caractérisée par son altitude désignent les plus hautes terres de tous les plateaux caussenards. Trois sommets y dépassent les 1200 mètres. L'unité se développe du Nord-Sud sur plus de 14 kilomètres, le long de la couronne Est du plateau, et sur 8 kilomètres d'Est en Ouest, entre les falaises qui surplombent Florac et le Serre du Bon Matin. Cet ensemble de gros sommets arrondis domine de plus de 250 mètres les secteurs de profondes dolines et vallons qui le cernent à l'Ouest et au Nord.

- **Une unité de paysage délimitée et refermée par les pinèdes du Causse Méjean boisé**

En partie Nord, lorsque le relief redescend à des altitudes de causse, la limite est donnée par le front de pinèdes, à l'origine de la fermeture des secteurs dominants les Gorges du Tarn.

Les plantations de pins noirs du Fonds Forestier National ont été installées de manière massive il y a une quarantaine d'années, sur les anciens domaines agricoles et forment actuellement une vaste couverture de résineux qui se développe sur pas moins de 7 kilomètres de long et jusqu'à 3 km de large, sur toute la moitié ouest de cette unité de paysage. Ces boisements artificiels, banalisent le paysage et viennent isoler et fragmenter le paysage identitaire du Causse Méjean nu. Ces boisements plantés de manière dense, présentent des arbres de moyenne venue et des lisières très compactes et rectilignes, qui artificialisent davantage le paysage. Quelques chemins d'exploitations et des coupe-feux sont tracés dans ces massifs. Des clairières ont été maintenues autour des trois anciens lieux-dits. Les premières opérations d'éclaircie ont lieu depuis quelques années. Des essais de recul et d'amélioration paysagère des lisières ont été tentés, notamment le long de la route départementale RD16.

- Les dolines cultivées au Nord du Mont Gargo

Le secteur situé au Nord du Gargo, desservi par la route départementale n° 16, est ponctué par des grosses exploitations agricoles isolées. Les fonds de dolines sont ici cultivés en prairie, pour la culture de céréales et de plantes fourragères. Les sommets et les pentes raides des puechs ont ici tendance à se piqueter de buis, signe d'une forte déprise du pâturage. Les frênes bordant les abords des hameaux et les voies en petits alignements épars, sont sur le causse des arbres utilitaires (rameaux et feuillage utilisés pour l'alimentation complémentaire des ovins).

- Mutation des paysages et de l'activité agricole

Les vallées du Tarn et du Tarnon, en tant qu'axes de communication majeurs, ont connu un vif développement de l'artisanat, du commerce et des services laissant au Causse comme seule vocation, l'agriculture. La mutation de la monoculture céréalière en élevage ovin a provoqué la construction depuis une trentaine d'années de bergeries dont la taille et la volumétrie sont sans commune mesure avec le type de constructions hérité des logiques économiques ancestrales. À Valbelle, les nouveaux bâtiments agricoles se situent dans la continuité des lignes directrices du bâti et du relief limitant ainsi l'impact visuel dans ce paysage désertique dominé par le mont Cargo.



Paysage agricole et arboré à Valbelle

Motifs paysagers bâtis

- Une installation humaine liée à l'activité agricole

L'occupation humaine, héritée de la vocation céréalière du Causse Méjean entre le XVIII^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, s'organise à partir de fermes isolées, installées en fonction de la taille des dolines et de la présence éventuelle d'un point d'eau temporaire. Quelques fermes composées de gros bâtiments et nombreuses annexes, parfois plus importantes que l'habitation, sont installées sur les grandes dolines de ce secteur. Le bâti a été construit en pied des reliefs suivant la meilleure exposition locale en recherchant l'abri du vent en limite des terres cultivées. L'adduction d'eau en provenance de L'Aigoual, durant les années 1960, a permis le maintien des exploitations situées à proximité de la RD16.

- Un bâti au caractère caussenard moins affirmé

À l'instar de toutes les installations sur les Causses, le mode d'implantation et d'articulation des constructions en bordure des dolines, le rapport des dimensions, des volumes et la pente des toitures constituent les caractéristiques principales qui permettent une insertion correcte dans la continuité des époques.

Les bâtiments sont construits sur un plan rectangulaire, la couverture est composée en lauzes de calcaire reposant sur une voûte. Lorsque le volume est important, deux voûtes se superposent, la plus basse surbaissée, la plus élevée brisée, libérant assez de hauteur pour recevoir un étage sur plancher au niveau supérieur. L'étage est d'ailleurs dédié à l'habitation. Ce type de construction correspond à des besoins spécifiques. Les constructions étaient constituées sans bois de charpente dans un premier temps, afin de faciliter l'engrangement volumineux et le stockage de l'eau dans des citernes intégrées au bâti. La maçonnerie est composée de pierres calcaires provenant de carrières temporaires locales. À partir du XIX^{ème} siècle, le système constructif de la voûte unique est progressivement remplacé par une série d'arcs en pierre servant de porteurs aux pannes de la charpente. Le bois est alors importé sur le Causse. Les façades et les pignons des bâtiments récents ou encore habités sont enduits. Les ouvertures sont toujours plus hautes que larges et la taille varie suivant l'exposition. Les constructions d'origine et l'habitat comportent des toits à deux pentes variant de 70 à 100 %, couverts en lauzes de calcaire.

Les bâtiments d'élevage quant à eux, s'inscrivent dans la palette de coloris du bâti, lorsqu'ils sont revêtus de tôle ondulée ternie ou rouillée. Les couvertures composites en fibres et ciment demeurent gris clair avec un fort impact visuel au milieu de coloris plus foncés avec une dominante brune.

- Une organisation individuelle des unités de production

L'organisation spatiale des terroirs est relativement lâche, à flanc de collines. A Valbelle même si les différents bâtiments qui composent une exploitation sont regroupés, chacune est nettement séparée de sa voisine. Cette tendance se remarque davantage dans la disposition des bâtiments récents qui est dictée par les exigences du développement de l'élevage ovin. Lorsque l'implantation est antérieure au XX^e siècle, des murets de pierre sèche délimitent d'anciens jardins. Il s'agit alors de petits terrains en herbe bordés de haies ou de frênes, qui marquent la transition entre l'espace bâti et le terroir agricole.

- Une terre riche d'un patrimoine archéologique et vernaculaire.

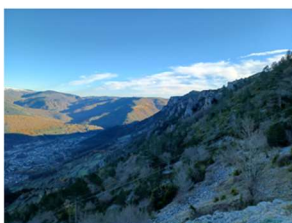
La présence de quelques dolmens et menhirs en bordure du plateau sur le Tarnon, mais aussi à l'intérieur des terres, témoigne de l'occupation humaine sur l'ensemble du Causse Méjean durant

l'époque néolithique. Au sommet de la colline de Valbelle, les ruines d'un moulin à vent rappellent la production céréalière et la quête d'une autonomie vivrière. Les moulins à vent sur le Causse ne furent introduits qu'au XVIII^e siècle, pour la production de farine sur place. En complément des citernes installées dans les bâtiments, quelques lavognes sont également visibles. Ces dernières désignent des mares où les troupeaux d'élevage viennent s'abreuver. Ces mares se forment au fond d'une doline ou aménagées dans un causse. Elles pouvaient prendre des dimensions imposantes quand elles servaient à alimenter les troupeaux des grands domaines.



Patrimoine bâti sur les hameaux du Causse - Source : BE BONNET.

Motifs paysagers et naturels :



Une unité marquée par un fort gradient altitudinal



Une unité délimitée par les Pinèdes du Causse Méjean boisé



Les dolines cultivées au Nord du Mont Gargo



La mutation des paysages et de l'activité agricole

Motifs urbains et bâtis :



Une installation humaine liée à l'activité agricole



Un bâti au caractère caussenard moins affirmé



Une organisation individuelle des unités de production



Une terre riche d'un patrimoine vernaculaire



EVOLUTION ET ENJEUX



Cliché de 1950 - Source : IGN.



Cliché de 2020 - Source : IGN.

Agriculture et boisements

- **Des paysages de dolines cultivées et de pelouses rases héritées d'une tradition agropastorale séculaire**

Cette partie du Méjean, point sommital retranché du causse nu, hérite de très anciens paysages caussenards. Ces paysages ont été entretenus par une céréaliculture intensive entre le XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle et par une activité traditionnelle agropastorale, au sein des grandes dolines du Nord. L'ouverture et le dénuement frappants de ces paysages, se sont maintenus jusqu'au milieu du XX^{ème}. À partir de cette décennie, les grands programmes de reboisements organisés par l'État ont rapidement bouleversé l'équilibre primitif de ces grands paysages.

Il convient aujourd'hui de rompre avec ces campagnes de reboisement en résineux et de tendre vers une variation des plantations en privilégiant notamment le retour des feuillus pour garantir la qualité des écosystèmes et renouer avec l'économie et les paysages traditionnels.

- **Des campagnes de reboisement à l'origine d'une mutation radicale des paysages**

Cette unité de paysage marquée par un relief de dénuement des paysages et délaissée par l'activité agricole après la Seconde Guerre mondiale, fut le siège des principales opérations de sylviculture du Fonds Forestier National du Méjean. Ces plantations très denses couvrent désormais près du tiers de la surface de cette unité de paysage. En quelques décennies ces plantations de pins noirs ont radicalement changé l'économie et le paysage de ces domaines. Ces plantations ont fragmenté davantage le grand paysage du causse et isolé ce rebord du plateau. Les derniers programmes de plantation se sont achevés il y a quarante ans. Les boisements qui rentrent maintenant dans une phase de production, entraînent des complications en matière d'essaimage de graines sur les pelouses caussenardes. Le phénomène est marquant sur les lisières situées sous les vents dominants. La

dynamique est d'autant plus rapide quand les boisements dominent des combes. La majeure partie de ces boisements forment une grande ceinture à l'Ouest et au Nord de l'unité de paysage. Les linéaires de lisières actives dans ce processus d'essaimage sont par ailleurs conséquents. Les cultures en dolines bloquent toutefois cette progression des ligneux. Pour contenir ce phénomène, des opérations de coupes de ces jeunes pins envahissant les parcours sont menées par les agriculteurs.

- **Enrichement des parcours agricoles, mise en culture et fragmentation**

La mise en culture des terres de parcours, suite au broyage de la roche, pour satisfaire les besoins en fourrage générés par l'allongement des périodes de stabulation des élevages d'ovins, apparaît comme une pratique plus développée sur les domaines agricoles du Nord. Ces nouvelles parcelles de culture sont installées sur les croupes, en rupture avec la logique du paysage traditionnel caussenard. Dans la morphologie très mamelonnée de cette partie du causse, ces pratiques agricoles novatrices ont un impact visuel notable sur le paysage. Le phénomène de remplacement du gardiennage des troupeaux par la mise en place de clôtures est surtout visible au Nord de l'unité. Les clôtures interdisent l'accès aux parcelles de cultures et aux boisements. Sur ce secteur, la trame des parcelles cultivées et les plantations de pin noir fragmentent déjà les anciennes aires de parcours des ovins. Ces clôtures renforcent ce phénomène et accentuent l'embroussaillage des secteurs délaissés. Le secteur Nord-Nord-Ouest connaît un enrichissement marquant de ses parcours et pistes agricoles. Ce constat témoigne d'un affaiblissement des pratiques pastorales. Ainsi, les puechs et les serres des abords de Valbelle se couvrent progressivement de genévriers et de buis. Il en va de même en limite des falaises.

Il serait par conséquent, judicieux de limiter les plantations de pins noirs qui fragmentent les aires de parcours des ovins. Il conviendrait de garantir l'accès des troupeaux pour freiner l'enrichissement et le développement spontané des boisements en remplaçant la systématique clôtures des parcelles de cultures par le gardiennage collectif. Cette mesure permettrait par la même occasion de réduire l'impact visuel des clôtures et de renouer avec les traditions pastorales locales.

- **Une sylviculture adaptée aux enjeux de renaturation**

La sylviculture pratiquée au sein de ces plantations doit favoriser davantage le retour des feuillus en accompagnement, soit par régénération naturelle soit par quelques plantations. L'objectif final est de parvenir à composer une forêt diversifiée. Des méthodes de renouvellement local et progressif par traitement en futaie irrégulière notamment sont aujourd'hui privilégiées. Ces pratiques doivent empêcher les coupes de régénération systématiques sur de vastes surfaces.

- **Coexistence de la production sylvicole et de l'activité pastorale**

Dans les secteurs les moins pertinents en matière de potentialité forestières des opérations d'éclaircies sont menées. Il s'agit alors de renouer avec une activité pastorale traditionnelle, à travers laquelle le pâturage en sous-bois garantirait l'ouverture efficace des massifs forestiers au couvert très dense.

- **Valorisation paysagère des lisières des Pinèdes noires**

Un traitement paysager des lisières, associé à une coupe en bordure de la RD16, permettrait d'atténuer leur aspect à la fois rigide et artificiel. Il en va de même pour certaines lisières situées en ligne de crêtes.

Patrimoine urbain et bâti

- **Un bâti traditionnel habité, entretenu et remanié**

Le bâti de l'unité héberge principalement des exploitants agricoles. De style moins typiquement caussenard au sein de ce secteur, le bâti a souvent été remanié et présente des volumes correctement restaurés. Les gros ensembles bâtis historiques des fermes sont en cours de restauration, tandis que quelques hameaux présentent des petits bâtiments ruinés.

- **Des hangars volumineux et quelques habitations récentes pour les besoins de logements des exploitants agricoles**

Durant ces dernières décennies, quelques rares bâtiments d'habitation ont été construits. Une juste implantation, un respect des volumes traditionnels et un emploi de matériaux typiquement caussenards (mur de pierre et toitures de lauzes de schiste) ont garanti une bonne intégration de ce bâti. En moins de trente ans, les exploitations de ce secteur se sont équipées en bâtiments d'élevage et de stockage de taille conséquente. Ces constructions ont profondément modifié le paysage des hameaux, notamment par l'utilisation de bardages métalliques, dès les années 1970-80, ne correspondant plus aux canons paysagers locaux et aux qualités architecturales traditionnelles. En revanche, la logique d'implantation en bordure de dolines a été systématiquement respectée, garantissant ainsi une insertion cohérente de ces volumes dans le paysage. Toutefois, le volume de ces bâtiments a eu tendance à écraser visuellement le bâti ancien quand il lui était accolé.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de concevoir l'entièreté des futures habitations et hangars agricoles respectueux des orientations et volumes traditionnels, des teintes et matériaux identitaires.

- **Préservation des murets d'épierrage et des clapas**

La présence de clapas et d'anciens murets d'épierrage, visibles au sein des pelouses des flancs de dolines est un élément discret, mais fondateur du paysage. Les lignes des murets retiennent les sols et soulignent souvent les courbes du relief. Elles sont les vestiges et les témoins de l'activité humaine traditionnelle sur les lieux. Elles font partie intégrante de ce paysage culturel et sont par conséquent à préserver sur ce site.

- **Valorisation du petit patrimoine et du bâti traditionnel**

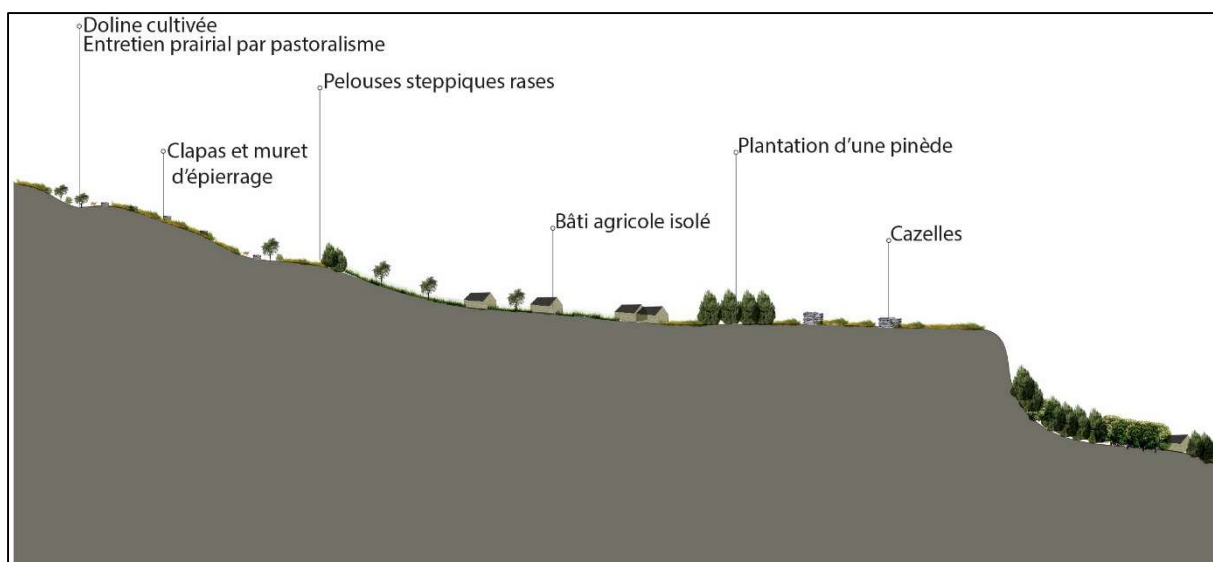
. Les nombreuses caselles, accompagnées de murets de pierre au sein des espaces steppiques, apparaissent également comme des éléments à restaurer et protéger. Par l'usage que peuvent en faire les bergers, elles participent activement à renforcer le caractère agricole traditionnel du site. La restauration du bâti ancien doit apparaître comme un atout de valorisation paysagère et touristique pour les hameaux de l'unité

- **Plantations d'accompagnements à proximité des hangars agricoles**

La présence marquée des hangars agricoles couverts d'un bardage métallique, au sein du paysage des hameaux doit être atténuée par la plantation de cordons ou boqueteaux de frênes ou autres essences traditionnellement présentes sur le causse. Outre l'aspect paysager, les arbres apporteraient un confort thermique durant la période estivale sur les façades Sud et Ouest des bergeries.

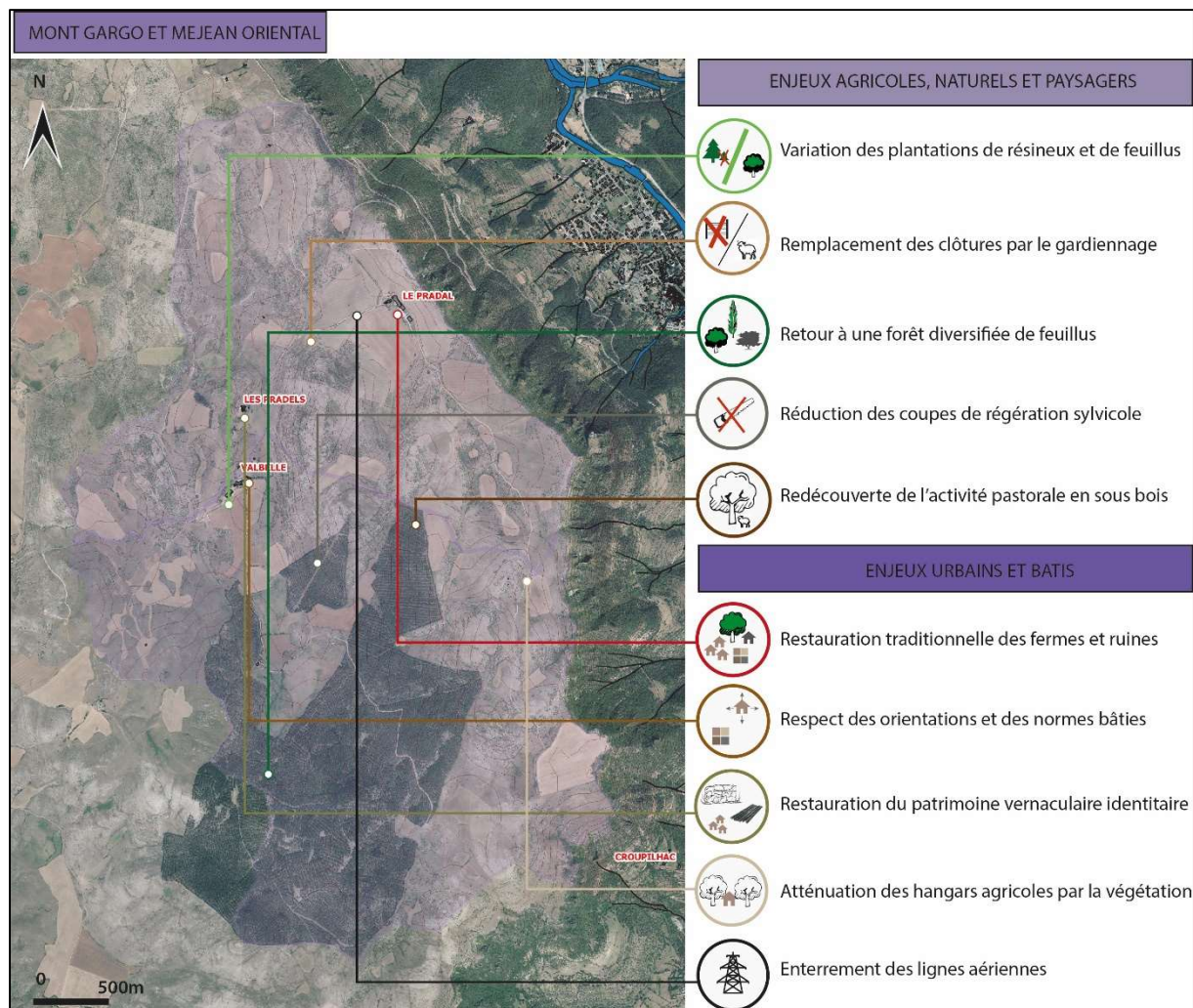
- **Atténuation de l'impact visuel des réseaux aériens à l'entrée du Causse**

Ponctuellement, à l'arrivée sur le causse par le col de Pierre Plate, une rangée de poteaux électriques jalonne le bord de la voie. Dans le cadre d'un programme d'enterrement des lignes, il conviendrait que ce secteur soit traité en priorité.



SYNTHESE DE L'UNITE :

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX



ENJEUX AGRICOLES, NATURELS ET PAYSAGERS

	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
MONT GARGO ET MEJEAN ORIENTAL	Des paysages de dolines cultivées et de pelouses rases héritées d'une tradition agropastorale séculaire.	Rupture avec les campagnes de reboisement en résineux Variation des plantations en privilégiant le retour des feuillus pour garantir la qualité des écosystèmes et renouer avec l'économie et les paysages traditionnels.
	Des campagnes de reboisement à l'origine d'une mutation radicale des paysages	Action de coupes par les agriculteurs des jeunes pins qui envahissent les parcours à ovins.
	Enfrichement des parcours agricoles, mise en culture et fragmentation	Atténuation des plantations de pins noirs qui fragmentent les aires de parcours des ovins. Accès des troupeaux pour freiner l'enfrichement et le développement spontané des boisements. Remplacement du système de parcelles de cultures par le gardiennage collectif. Réduction de l'impact visuel des clôtures pour renouer avec les traditions pastorales locales.

	Une sylviculture adaptée aux enjeux de renaturation	Pratique de la sylviculture favorisant le retour des feuillus, soit par régénération naturelle soit par plantations. Composition d'une forêt diversifiée. Renouvellement local et progressif par traitement en futaie. Réduction des coupes de régénération systématiques sur de vastes surfaces.
	Coexistence de la production sylvicole et de l'activité pastorale	Redécouverte de l'activité pastorale traditionnelle, où le pâturage en sous-bois garantirait l'ouverture efficace des massifs forestiers au couvert très dense.
	Les lisières des Pinèdes noires	Atténuation de l'artificialisation des lisières, par un traitement paysager, associé à une coupe en bordure de la RD16 et en ligne de crête.

ENJEUX URBAINS ET BATIS

MONT GARGO ET MEJEAN ORIENTAL	Risques et enjeux	Potentialités et orientations
	Un bâti traditionnel habité, entretenu et remanié	Restauration des bâtis historiques, des fermes et des ruines pour redécouvrir le faciès paysager local.
	Des hangars volumineux et quelques habitations récentes pour les besoins de logements des exploitants agricoles	Respect des orientations et volumes traditionnels, des teintes et matériaux identitaires, pour toute nouvelles habitations et construction agricoles.
	Les murets d'épierrage et des clapas	Préservation nécessaire de ce patrimoine vernaculaire qui fait partie intégrante du paysage culturel.
	Le petit patrimoine et le bâti traditionnel	Restauration du bâti nécessaire à la valorisation paysagère et touristique des hameaux de l'unité.
	Traitement des hangars agricoles	Atténuation de l'impact paysager des hangars agricoles au sein des hameaux, par la plantation de cordons ou boqueteaux de frênes. Apport d'un confort thermique par les arbres durant la période estivale sur les façades Sud et Ouest des bergeries.
	Les réseaux aériens à l'entrée du Causse	Mise en œuvre prioritaire d'un programme d'enterrement des lignes afin d'en atténuer l'impact visuel.

4. Patrimoines naturels, culturels et paysagers

4.1. Sites classés et inscrits

Les sites classés au titre de l'article L.341 du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930) bénéficient d'une protection forte destinée à maintenir leur intégrité et leur qualité notamment paysagère. Au sein des sites, toute modification de l'aspect ou de l'état du site (hormis l'entretien courant des fonds ruraux et des bâtiments), est soumise à autorisation spéciale (article L.341-10 du code de l'environnement).

Les orientations issues des documents d'urbanisme doivent être en adéquation avec les enjeux liés à la protection des sites. La loi du 2 mai 1993 codifiée aux articles L.341-1 à 22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire, naturels ou bâtis, qui présentent un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ces sites inscrits sont des servitudes d'utilité publique à annexer au PLUi.

L'inscription entraîne l'obligation pour les maîtres d'ouvrage d'informer l'administration (Préfet de département qui recueillera l'avis de l'architecte des bâtiments de France) quatre mois avant les travaux, sauf pour les travaux d'entretien normal et d'exploitation courante (L.341-1 du code de l'environnement et R.423-67.c) du code de l'urbanisme dans le cas d'une autorisation d'urbanisme).

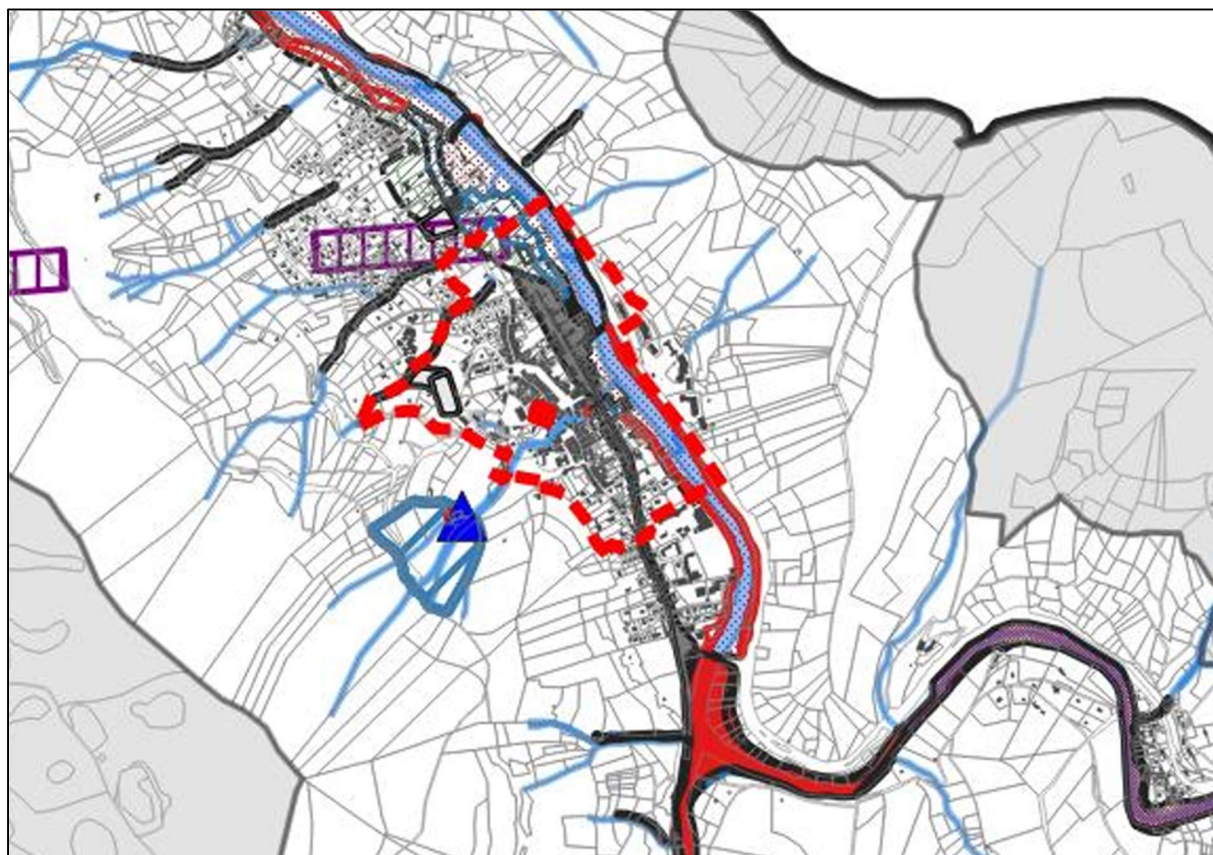
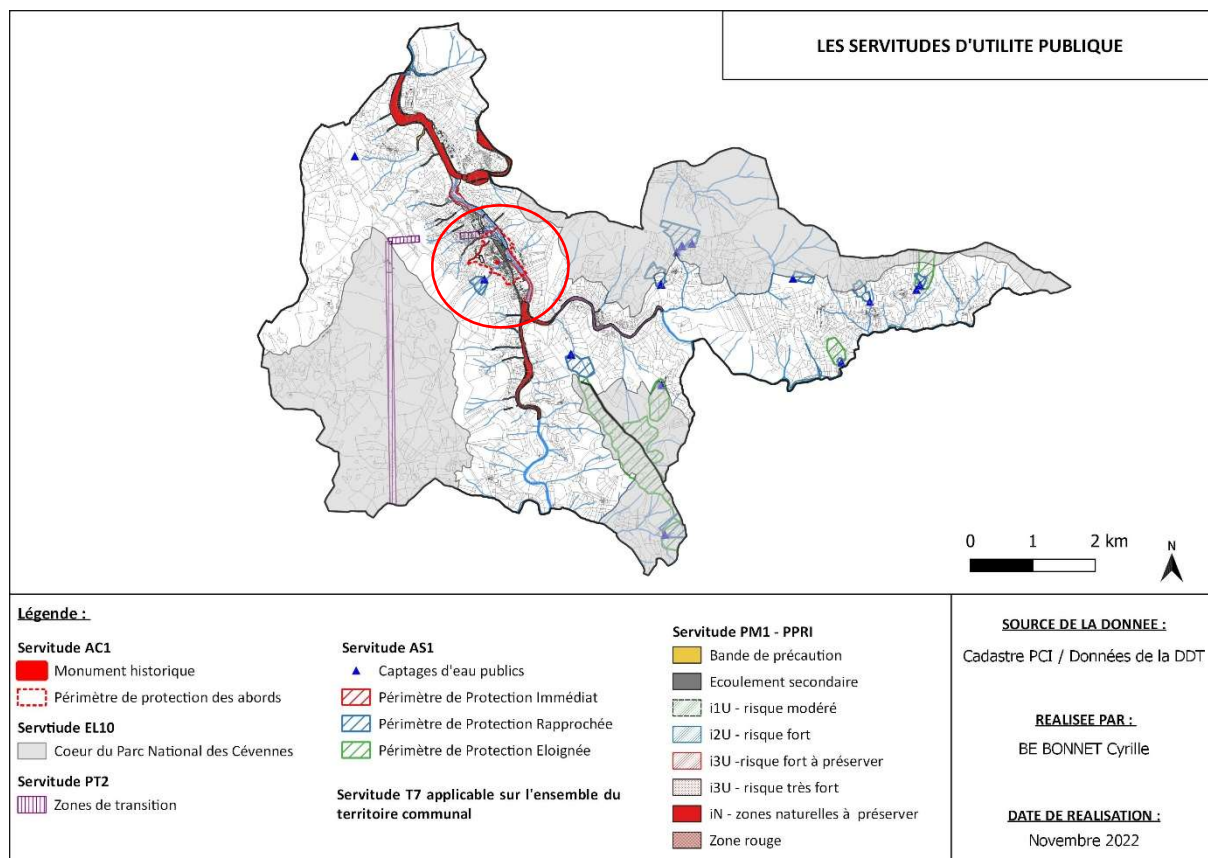
Contexte local

4.2. Monuments historiques classés ou inscrits

Les principaux textes juridiques intéressant les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont désormais regroupés dans le code du patrimoine titre II du livre VI (articles L.621-1 à L.624- 7). Ces textes distinguent les procédures de protection et les procédures de conservation de ces immeubles. Les monuments historiques font partie de notre patrimoine culturel. Leur protection étant indissociable de leur environnement proche, toute protection, inscription ou classement d'un bâtiment au titre de la loi sur les monuments historiques engendre autour de celui-ci un périmètre de protection dans un rayon de 500 mètres, qui peut être modifié par l'autorité administrative (périmètre de protection modifié), au sein duquel tous travaux de construction, démolition, transformation, déboisement sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Lorsqu'un immeuble non protégé au titre des monuments historiques fait l'objet d'une procédure d'inscription ou de classement ou d'une instance de classement, l'ABF peut proposer, en fonction de la nature de l'immeuble et de son environnement, un périmètre de protection adapté. La distance de 500 m peut être dépassée avec l'accord de la (ou des) commune(s) intéressée(s).

Contexte local

Code et Nom officiel de la servitude	Servitudes	Date acte instituant la servitude	Gestionnaires
Servitudes AC1 :	Monument historique : Abords Maison de la Congrégation de la Présentation du Bourg Saint-Andéol	Arrêté du 21/01/1999	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère DREAL



4.3. Les sites archéologiques

Le code du patrimoine prévoit la possibilité d'établir, par arrêté préfectoral et pour chaque commune, des zones dites "de présomption de prescription archéologique". Dans ces zones, le préfet de région / DRAC est obligatoirement saisi. Une zone de présomption de prescription archéologique n'est pas une servitude d'urbanisme. Elle permet à l'Etat, tout comme dans le dispositif général, de prendre en compte par une étude scientifique ou une conservation éventuelle "les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

Il est fortement recommandé que l'ensemble de ces informations soit annexé au PLUi et que les dispositions générales du règlement y fassent référence en mentionnant la date de l'état de la connaissance. Sur l'ensemble du territoire national, le Code du patrimoine prévoit que certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission systématique et obligatoire au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille. Les catégories de travaux concernés sont :

- Les zones d'aménagement concerté (ZAC) ;
- Les lotissements affectant une superficie supérieure à 3 ha ;
- Les aménagements soumis à étude d'impact, certains travaux d'affouillement soumis à déclaration préalable ;
- Les travaux sur immeubles classés au titre des Monuments Historiques.

Hors de cette zone, les personnes qui projettent de réaliser des aménagements peuvent, avant de déposer leur demande d'autorisation, saisir le Préfet de Région pour savoir si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques.

4.3.1. Socle juridique

La protection et l'étude du patrimoine archéologique, ainsi que l'organisation de la recherche archéologique relèvent du livre V du code du patrimoine relatif à l'archéologie et notamment de ses titres II et III (archéologie préventive, fouilles archéologiques programmées et découvertes fortuites). La recherche archéologique est placée sous le contrôle de l'État. Cette recherche est qualifiée de préventive dès lors que la mise en œuvre d'opérations archéologiques est rendue nécessaire par la réalisation d'aménagements ou de travaux portant atteinte au sous-sol ou susceptibles de générer une telle atteinte.

L'article L521-1 du code du patrimoine précise que l'archéologie préventive relève de missions de service public. A ce titre, l'article L522-1 de ce même code énonce notamment que « l'État veille à la conciliation des exigences respectives de la recherche scientifique, de la conservation du patrimoine et du développement économique et social ». D'autre part, s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique (article L531-14 du code du patrimoine), à savoir déclarer la découverte en mairie et au service régional de l'archéologie.

4.3.2. Les zones de présomption de prescription archéologique

Pour satisfaire le double objectif de sauvegarde et d'étude du patrimoine archéologique dans le cadre des travaux d'aménagements et de constructions, l'article L522-5 énonce, dans son deuxième alinéa, que « dans le cadre de l'établissement de la carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation ». Ces zones de présomption de prescription archéologique (« zonages »), délimitées par arrêté du préfet de région, ont vocation à figurer dans les annexes du PLUi et à être mentionnées dans le rapport de présentation et à être représentées sur les documents graphiques, dans le cadre de l'article R151-34-2° du code de l'urbanisme.

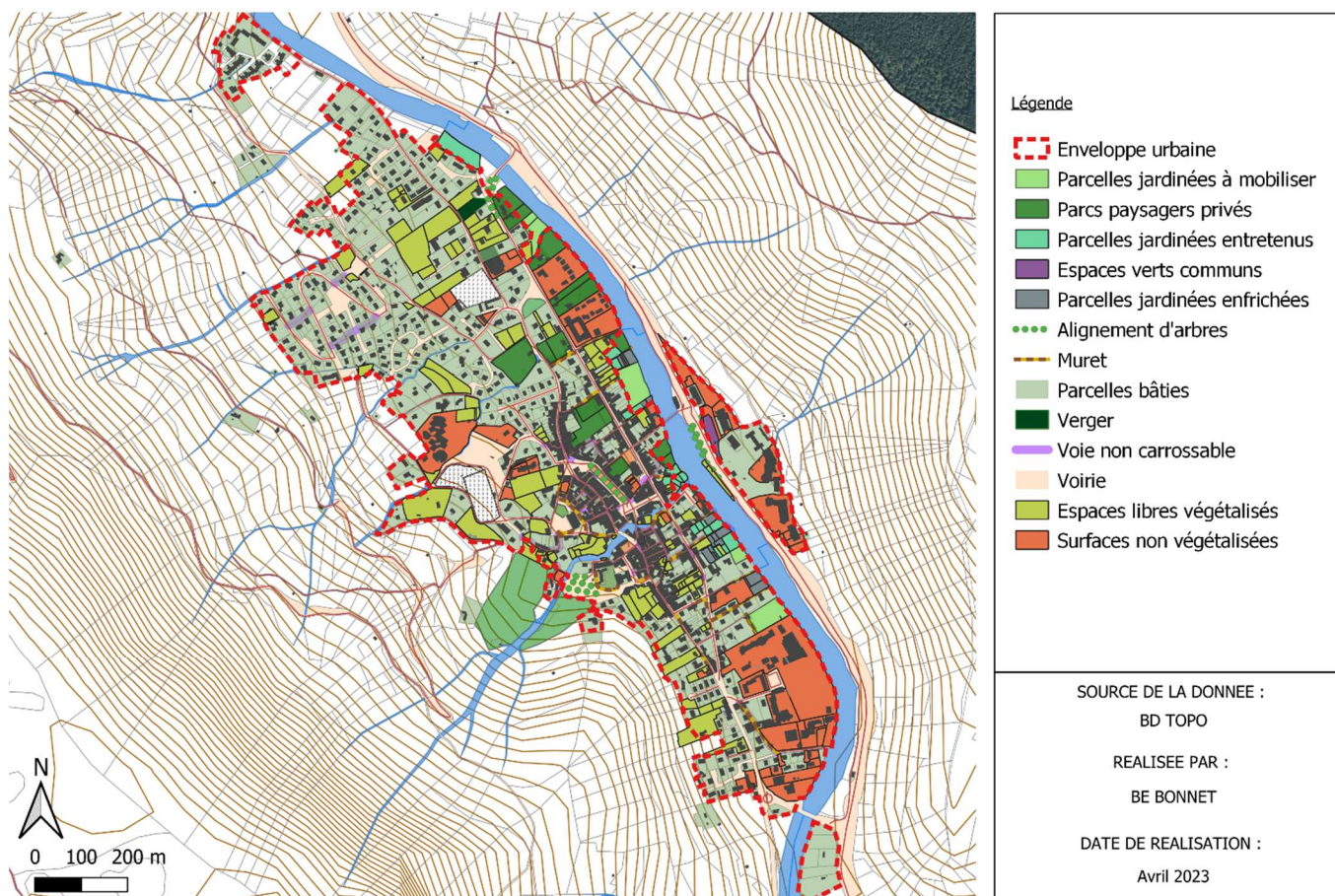
Analyse du potentiel des jardins au sein du bourg de Florac en bord de Tarnon

A l'issue de l'atelier thématique mis en œuvre à l'occasion de l'élaboration du PADD, portant notamment sur les potentiel de densification et sur le renouvellement urbain à envisager au sein de Florac, il a été pointer l'intérêt d'analyser la disponibilité des jardins et diagnostiquer l'état des jardins et lanières potagères situées en bordure de Tarnon entre le pont de la Croisette situé au Sud et le pont du quartier de la Bécède située au Nord de la commune. Il s'agit alors de retravailler leur surface pour créer des jardins collectifs assurant l'accès aux habitants du bourg vivant dans des logements ne disposant pas systématiquement de jardins.

Ce diagnostic fut réalisé en février, à partir d'une visite in situ au cours de laquelle, nous avons effectué une campagne photographique, complétée ensuite par une analyse photo comparative avec des images satellitaires. Nous nous sommes confrontés à une difficulté majeure, à savoir l'accessibilité tant physique que visuelle de certains jardins. En effet, seules quelques portions de berges du Tarnon étaient réellement accessibles à pied, la grande majorité des photos furent donc prises depuis la rive opposée, la vue pouvait alors être occultée par le foisonnement végétal malgré la saison choisie pour réaliser cette campagne (février).

Face à cette difficulté notable, l'analyse par photo comparaison satellitaire fut parfois nécessaire, pour ne pas biaiser la qualité de notre diagnostic.

TRAME PAYSAGERE A L'ECHELLE DU BOURG DE FLORAC



A l'échelle du centre bourg, nous remarquons dans un premier temps, que les habitations situées en périphérie du cœur de village sont toutes associées à des jardins entretenus, parfois agrémentés de vergers et de sujets remarquables qui en font de véritables parcs paysagers privés. Les parcelles du lotissement pavillonnaire s'organisant le long de la route des Clèdes sont de la même manière, équipées de jardins privés. Finalement seules les habitations situées en plein cœur du bourg ne bénéficient pas de parcelles jardinées. Les berges du Tarnon sont quant à elles, surplombées par des parcelles jardinées qui se caractérisent par quelques spécificités particulières.



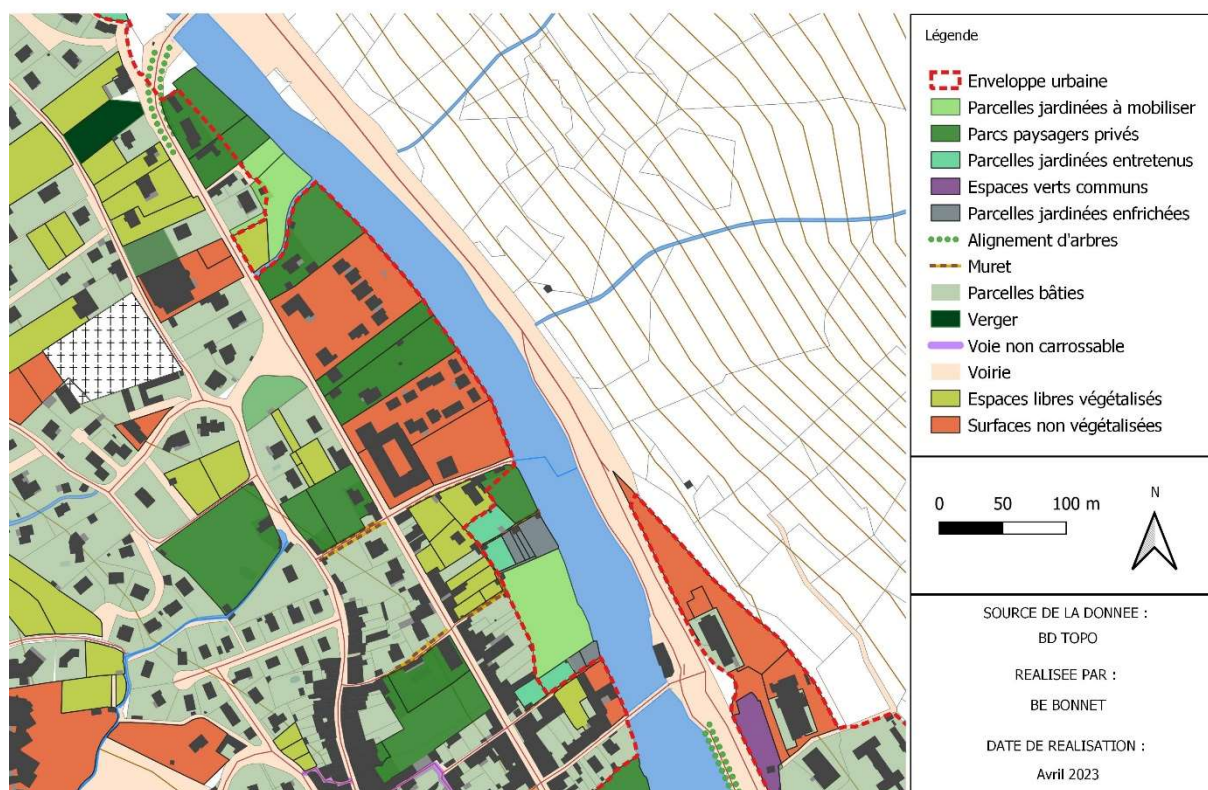
Accessibilité des berges du Tarnon au cœur du centre-bourg de Florac Trois Rivières

Nous identifions en effet, les jardins agrémentés de sujets remarquables (essences sempervirentes de hautes tiges généralement centenaires) que nous nommerons les parcs paysagers privés. Nous distinguons ensuite les jardins privés entretenus qui ne sont pas mobilisables comme jardins collectifs, nous pouvons y retrouver notamment des vergers. Ces deux premières catégories rappellent sensiblement ce que nous retrouvons dans les parcelles périphériques au centre-bourg. Nous identifions également des jardins qui s'organisent sur de larges parcelles terrassées entretenues et qui seraient par conséquent mobilisables en l'état pour fournir des parcelles jardinées aux logements du centre-bourg ne disposant pas d'espace vert associé. Les parcelles en friche sont également visibles le long du Tarnon, elles ne sont pas mobilisables en l'état compte tenu de leur manque d'entretien mais présentent de larges dimensions qui pourraient être aisément exploités comme jardins.

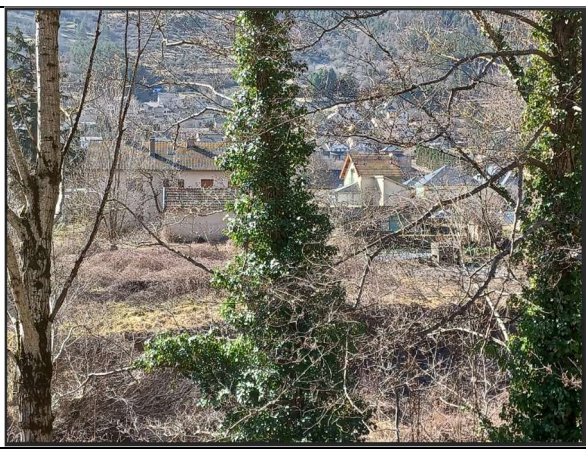
Nous relevons aussi que quelques parcelles libres ou accueillant infrastructures de services et équipements situées au sein du centre-bourg, dans sa proche périphérie mais aussi sur la rive droite du Tarnon s'illustrent par des revêtements artificialisés et prennent alors la forme d'aires de stationnement bitumées, de zone de stockage, de terrains de sports. Ces parcelles ne recensent qu'à de rares exceptions, la présence d'une strate arborée ou arbustive.

A contrario, les espaces libres qui s'intercalent entre les parcelles bâties sont agrémentées d'une végétation multistrate. Les zones interstitielles sont également concernées par cette tendance.

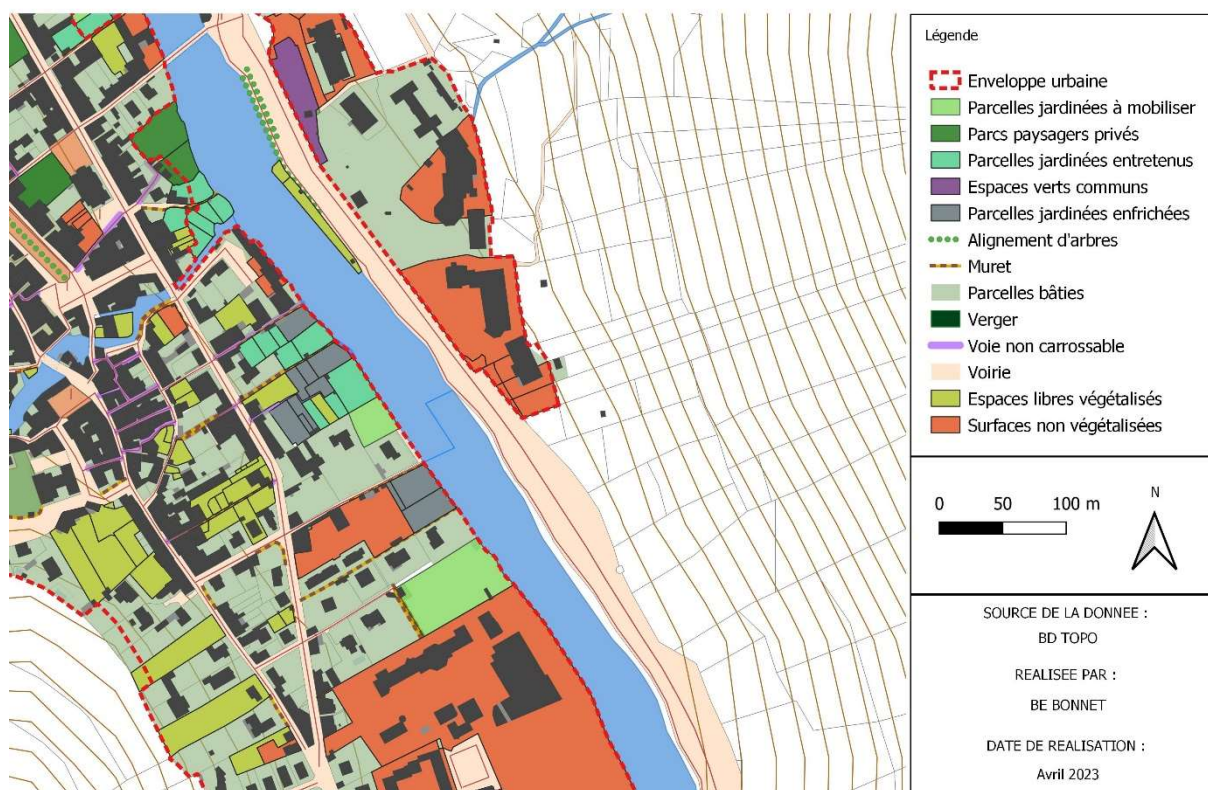
ZOOM DU POTENTIEL DES ESPACES JARDINES EN BORD DE TARNON (SECTEUR NORD)



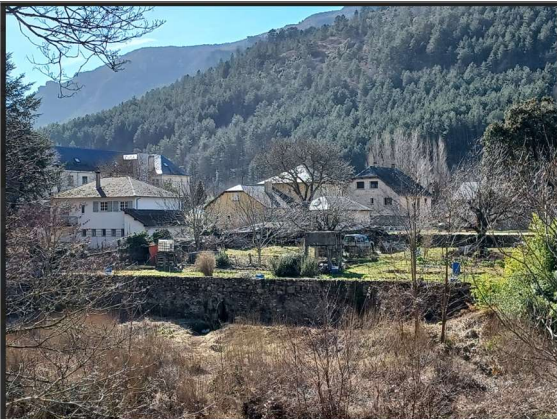
Vue satellite secteur Nord

	
Exemple de parcs privés	Exemple de parcelles jardinées entretenues (verger)
	
Exemple de parcelles jardinées à mobiliser	Exemple de parcelles jardinées en friche

ZOOM DU POTENTIEL DES ESPACES JARDINES EN BORD DE TARNON (SECTEUR SUD)



Vue satellite secteur Sud

	
Exemple de parcelles à mobiliser	Exemple de parcelles jardinées entretenues
	
Exemple de parcelles mixtes entretenues et à mobiliser	Exemples de vergers à mobiliser